



# Bulletin Officiel

N°7121 Mardi 28 mai 2024

www.cmf.tn

29<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRE

AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICES ARTES	3
GAT VIE	4
PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF	5
DELICE HOLDING – DH – AGE	6

### PROJET DE RESOLUTIONS AGO-AGE

AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICES ARTES	7
GAT VIE	10
PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF	12
DELICE HOLDING – DH – AGE	14

### RESOLUTIONS ADOPTEES

MAXULA PLACEMENT SICAV	15
------------------------	----

### PAIEMENT DE DIVIDENDES

AL HIFADH SICAV	17
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	18
SICAV AXIS TRESORERIE	19
UBCI- FCP CEA	20
MAXULA PLACEMENT SICAV	21
CAP OBLIG SICAV	22
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	23
SICAV SECURITY	24

**ANNEXE I**

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 30/04/2024*)

**ANNEXE II**

**INFORMATIONS POST AGO**

- SOCIETE DE TRANSPORT ET DE TOURISME ALJAZIRA DJERBA
  
- TUNISIE LEASING ET FACTORING

**ANNEXE III**

**COMMUNIQUEES DE PRESSE**

- PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF : 2<sup>EME</sup> RELANCE A L'APPEL A CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

- PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF : 2EME RELANCE A L'APPEL A CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT

**ANNEXE IV**

**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023**

- GAT VIE
  
- SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER-
  
- UBCI FCP CEA

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES**

Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société Automobile Réseau Tunisien et Services « Artes » sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra **le vendredi 28 juin 2024 à 10 Heures** à Hotel El Mouradi Gammarth, afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe ARTES durant l'exercice 2023 ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers du dit exercice et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- Approbation, des rapports du conseil d'administration, états financiers et conventions ;
- Affectation des résultats nets de l'exercice 2023 ;
- Quidus pour l'exercice 2023 aux administrateurs et au directeur général, et fixation des jetons de Présence ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2023 ;
- Approbation des états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2023 ;
- Nomination et renouvellement du mandat d'administrateurs au sein du conseil d'administration ;
- Renouvellement mandat du commissaire aux comptes ;
- Questions Diverses ;
- Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à cette Assemblée son mis à la disposition des actionnaires au siège sociale de la société 39 avenue Kheireddine Pacha 1002 Tunis- Belvédère –.

2024 – AS – 0709

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**GAT VIE**

Siège Social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société GAT VIE informe Messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 14/06/2024 à 10h00 au siège social de GAT VIE sis au 92-94 avenue Hédi Chaker-1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2023
2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2023
3. Examen et approbation des conventions réglementées au 31/12/2023 régies par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales
4. Examen et approbation des états financiers de GAT VIE arrêtés au 31/12/2023
5. Affectation du résultat de l'exercice 2023
6. Quitus aux administrateurs
7. Fixation du montant des jetons de présence
8. Questions diverses

Tous les documents destinés à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2024 – AS – 710

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF**  
Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

Messieurs les actionnaires de la Société PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, **le jeudi 30 Mai 2024 à 10 heures**, au Club Kheireddine, sis au 31 Rue du Général Kheireddine 2060 la Goulette Kheireddine, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2023 ;
- Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2023 ;
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- Approbation des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;
- Renouvellement de mandat d'un Administrateur ;
- Nomination de nouveaux administrateurs ;
- Fixation du montant des jetons de présence.

2024 – AS – 0711

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**DELICE HOLDING – DH – SA**

**SIÈGE SOCIAL : IMMEUBLE JOUMENA, ZONE D'ACTIVITE KHEÏREDDINE, LA GOULETTE - 2063, TUNIS**

Le Conseil d'Administration de DELICE HOLDING SA «DH» informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra **le jeudi 13 Juin 2024 à 12H**, au siège social de la société sis à l'immeuble Joumena, zone d'activité Kheïreddine la Goulette, Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modifications des statuts
2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Observation :

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juin 2024, sont mis à la disposition des actionnaires, tout au long de la période fixée par la loi en consultation et téléchargeable via le site web : <http://www.delice.tn/> (rubrique investisseurs).

Les mêmes documents ci-dessus cités sont mis à la disposition des actionnaires tout au long de la période fixée par la loi au siège social de la société.

2024 – AS – 0712

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES**

Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis

Projet de résolutions de la société Automobile Réseau Tunisien et Services « ARTES » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 juin 2024.

**Première Résolution :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité de la société ainsi que des rapports des commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité, les états financiers individuels et les comptes arrêtés au 31 décembre 2023.*

*Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....*

**Deuxième Résolution :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.*

*Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....*

**Troisième Résolution :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité du Groupe ARTES et des commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité et les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022.*

*Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....*

**Quatrième Résolution :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation des bénéfices de l'exercice 2023 telle que proposée par le Conseil d'Administration comme suit :*

<i>- Bénéfice net de l'exercice 2023</i>	<i>= 27 126 932 TND.</i>
<i>- Résultats reportés</i>	<i>= 12 477 084 TND.</i>
	<b><u>39 604 016 TND.</u></b>
<i>- Réserves légales</i>	<i>= NEANT</i>
<i>- Dividendes de l'exercice 2023</i>	<i>= -15 300 000 TND.</i>
<i>(Soit 0,400 TND par action)</i>	
<i>- Bénéfices réinvesti</i>	<i>= NEANT</i>
<i>- Le solde à affecter aux résultats reportés</i>	<b><u>= 24 304 016 TND.</u></b>

*L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 0,400 TND par action, soit un montant total de 15 300 000 TND et fixe la date de distribution des dividendes le .....*

*Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....*

**Cinquième Résolution :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire délivre aux membres du Conseil d'Administration et au directeur général décharge et Quitus entier et sans réserves de leurs gestion relative à l'exercice 2023.*

*Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....*

**Sixième Résolution :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve la fixation des jetons de présence de l'exercice 2023 aux administrateurs à raison de 15 000 DT par an et par administrateur.*

*Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....*

**Septième Résolution :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve la fixation des jetons de présence de l'exercice 2023 aux membres du comité d'audit à raison de 1 000 DT par an et par membre.*

*Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....*

**Huitième Résolution :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de :*

- *Mr Mzoughi MZABI*
- *Mr Malek MZABI*
- *Mr Mustapha ben HATIRA*
- *Mr Abel Hamid GDHAMI*
- *Société MKY Holding*
- *Ste MZ Holding Invest*
- *Abou dhabi fund*

*En tant que membre au conseil d'administration pour une période de trois ans soit pour les exercices 2024, 2025 et 2026 et qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2026.*

*Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....*

**Neuvième Résolution :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire, en exécution des dispositions la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration, décide d'approuver la décision de l'assemblée générale élective du ..... et de nommer pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2026, l'administrateurs représentant des actionnaire minoritaire Monsieur .....*

**Dixième Résolution :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes Deloitte Tunisie représenté par Mr Jaouher Ben ZID pour une période de trois ans à partir de l'année 2024. Le mandat du commissaire aux comptes viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2026.*

*Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....*

**Onzième Résolution :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée pour, effectuer toutes les formalités de dépôt et remplir les formalités de publication légale.*

*Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....*

2024 – AS – 0713

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****GAT VIE**

Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

Projet de résolutions de la société GAT VIE à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 14/06/2024.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'AGO, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT VIE relatif à l'exercice 2023, approuve ledit rapport.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'AGO, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers et notes annexes de GAT VIE au 31/12/2023, approuve ces états financiers et les notes annexes arrêtés au 31/12/2023 tels qu'ils ont été présentés.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

**TROISIEME RESOLUTION**

L'AGO, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes de l'exercice 2023 relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'AGO décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2023 comme suit (en dinars) :

<b>Résultat net bénéficiaire de l'exercice 2023</b>	4 383 549,076
Résultats reportés	6 750 559,492
<b>Total</b>	<b>11 134 108,568</b>
Réserves de réinvestissement	1 500 000,000
Réserves légales	0,000
Fonds social	50 000,000
<b>Reliquat</b>	<b>9 584 108,568</b>
Dividendes	1 750 000,000
<b>Résultat reportés</b>	<b>7 834 108,568</b>

L'AGO décide la mise en paiement d'un dividende d'un montant de 25 dinars par action et ce à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au siège social de GAT VIE.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'AGO donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2023.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

**SIXIEME RESOLUTION**

L'AGO décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT VIE à titre de jetons de présence pour l'année 2024 la somme totale de 40 000 dinars en brut. L'AGO décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit et au Comité des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2024 la somme totale de 12 000 dinars en brut pour chaque comité.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'AGO donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

2024 – AS – 0714

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****Placements de Tunisie SICAF**

Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

Projet de résolutions de la société Placements de Tunisie SICAF à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 mai 2024.

**Résolution n°1 :**

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 qui font ressortir un résultat bénéficiaire de 1 427 159,914 Dinars ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial. Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2023.

**Résolution n°2 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2023 et du report à nouveau telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration à savoir :

<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>1.427.159,914 Dinars</b>
+ Report à nouveau	2.963.582,490 Dinars
<b>Total</b>	<b>4.390.742,404 Dinars</b>
- Dividendes à distribuer	2.500.000,000 Dinars
- <b>Report à nouveau</b>	<b>1.890.742,404 Dinars</b>

Le dividende sera mis en paiement à raison de 2,500 Dinars par action à partir du 7 Juin 2024.

**Résolution n°3 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans le mandat d'administrateur de M. Zouhair HASSEN. Ce mandat prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2026.

**Résolution n°4 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme

- 1- .....
- 2- .....

en tant qu'Administrateurs indépendants pour une période de trois ans (2024-2025-2026).

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

**Résolution n°5 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme ..... en tant qu'Administrateurs représentant les actionnaires minoritaires pour une période de trois ans (2024-2025-2026).

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

**Résolution n°6 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant des jetons de présence alloués aux Administrateurs à vingt-quatre mille Dinars (24.000,000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

**Résolution n°7 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir à toute personne désignée par le Directeur Général à l'effet d'accomplir toute formalité nécessaire.

---

2024 – AS – 0715

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PROJET DES RESOLUTIONS AGE**

**DELICE HOLDING SA – DH –**

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE JOUMENA ZONE D'ACTIVITE KHEIREDDINE LA GOULETTE  
2063, TUNIS

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire de la société Délice Holding qui se tiendra en date du 13 juin 2024.

**1<sup>ère</sup> RESOLUTION : Modifications des statuts**

En vue de se conformer à la réglementation en vigueur et suite à la demande du Conseil du Marché Financier, l'Assemblée Générale Extraordinaire approuve les modifications opérées sur les articles 7,10,15,18,21,24,29,30,31,41,42,43 et 45 des Statuts et approuve la version des statuts mis à jour.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**2<sup>ème</sup> RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire, pour accomplir toutes les formalités légales et notamment de dépôt, de publicité ou de régularisation quelconque.

**Cette résolution est adoptée à .....**

2024 – AS – 0716

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**RESOLUTIONS ADOPTEES****MAXULA PLACEMENT SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001  
Agrément CMF n° 45-2008 du 30/12/2008

**Siège Social** : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 Mai 2024****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes, et après examen des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2023, approuve dans son intégralité le Rapport d'Activité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2023.

*Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.*

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires prend acte du rapport Spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023.

*Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.*

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires donne quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2023.

*Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.*

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2023, comme suit :

Résultat d'exploitation 2023	862 832,234
Régularisation du résultat d'exploitation 2023	(197 379,948)
Report à nouveau 2022	19,894
Sommes distribuables 2023	665 472,180
Dividendes (soit 5,885 DT par action)	665 434,605
Report à nouveau 2023	37,575

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2023 à 5,885 dinars par action et d'affecter le reliquat, soit 37,575 dinars au compte report à nouveau.

La mise en paiement du dividende de Maxula Placement SICAV s'effectuera à partir du 30/05/2024 aux guichets de Maxula Bourse.

L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions Maxula Placement SICAV.

*Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.*

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration de Maxula Placement SICAV des jetons de présence relatifs à l'exercice 2023 pour un montant brut de 350 Dinars par administrateur et par séance.

Le montant des jetons de présence sera supporté par le gestionnaire.

*Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.*

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires confère tous pouvoirs à tout porteur de copies ou d'extraits du Procès Verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes les formalités nécessaires.

*Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.*

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**AL HIFADH SICAV**

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

Agrément du CMF n°24-2007 du 5 décembre 2007

**Siège social:** Résidence Ines –Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

AL HIFADH SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en vertu de la quatrième résolution de son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le lundi 27 mai 2024, il a été décidé de distribuer un dividende par action de **4,313 dinars** et de fixer la date de mise en paiement des dividendes au mercredi **29 mai 2024**.

2024 – AS – 0718

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001  
Agrément CMF n° 51/2006 du 27/12/2006

**Siège Social :** Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac

En application de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 27 Mai 2024, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle règle au titre de l'exercice 2023 un dividende de **3,542 DT par action**.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du jeudi **30 Mai 2024** aux guichets de Maxula Bourse sise à la Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac.

**OPTION**

Il est réservé aux actionnaires de réinvestir en actions de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2024 – AS – 0719

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**SICAV AXIS TRESORERIE**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du CMF n° 1-2003 du 13 mai 2003

**Siège Social** : Yasmine Tower Bloc C 6ème étage Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord - 1082  
Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2024, **SICAV AXIS TRESORERIE** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2023, un dividende de **5,222 dinars par action**.

Ce dividende est payable à partir du mardi **30 mai 2024** au siège social de la société sise au Yasmine Tower Bloc C 6ème étage Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis.

**OPTION**

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions de **SICAV AXIS TRESORERIE** le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

---

2024 - AS - 0720

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**UBCI- FCP CEA**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières  
Agrément du CMF n° 47-2013 du 6 novembre 2013  
**Adresse:** 25, Rue Docteur Calmette Cité Mahrajène-1082 Tunis

UNION CAPITAL- intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de UBCI- FCP CEA, informe les porteurs de parts qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2023, à compter du jeudi 30 mai 2024, un dividende de 4,273 dinar par part.

Ce dividende est payable à tous les guichets de l'UBCI et UNION CAPITAL.

---

2024 – AS – 0721

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**MAXULA PLACEMENT SICAV**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du CMF n° 45-2008 du 30 décembre 2008  
**Siège Social** : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 Les Berges du Lac

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 27 mai 2024, MAXULA PLACEMENT SICAV informe ses actionnaires qu'elle règle au titre de l'exercice 2023 un dividende de **5,885 dinars** par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du jeudi 30 mai 2024 aux guichets de MAXULA BOURSE sise à la Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 Les Berges du Lac.

**OPTION**

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions de MAXULA PLACEMENT SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2024 – AS – 0722

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**CAP OBLIG SICAV**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 4 octobre 1997  
**Siège social** : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

CAP OBLIG SICAV informe ses honorables actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 13 mai 2024, a décidé de distribuer, au titre de l'exercice 2023, un montant de dividende de à **5,857 DT**.

La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **30 mai 2024** aux guichets de l'intermédiaire en bourse UNION CAPITAL sis au 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène.

2024 – AS – 0723

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FIDELITY OBLIGATIONS SICAV**  
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE  
AGREMENT DU CMF DU 25 DECEMBRE 2001  
**Siège Social :** Green Center Bloc « C » 2 ème Etage- Rue du Lac Constance  
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2024, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2023 et à compter du jeudi 30 mai 2024 un dividende de **7,070 dinars** par action.

Ce dividende est payable aux guichets de MAC SA, AMEN BANK et QNB TUNISIA.

**OPTION**

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions FIDELITY OBLIGATIONS SICAV le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2024 – AS – 0724

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**SICAV SECURITY**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 4 octobre 1997  
**Siège social** : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

SICAV SECURITY informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 13 mai 2024, a décidé de distribuer, au titre de l'exercice 2023, un montant de dividende de à **0,847 DT**.

La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **30 mai 2024** aux guichets de l'intermédiaire en bourse UNION CAPITAL sis au 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène.

2024 - AS - 0725

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	116,483	119,407	119,427
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	161,974	166,468	166,500
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	133,909	137,362	137,386
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	145,572	149,506	149,536
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	139,251	142,562	142,586
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	142,304	146,572	146,301
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	133,870	136,334	136,355
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	53,810	55,251	55,261
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	39,375	40,536	40,544
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	134,030	137,887	137,913
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	117,462	120,806	120,830
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	117,320	120,534	120,559
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	20,764	21,309	21,314
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	142,874	147,135	147,167
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP *	BH INVEST ****	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
16	FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	139,085	142,227	142,243
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	13,339	13,590	13,594
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	199,359	204,823	204,862
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	13,198	13,377	13,378
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	112,861	115,787	115,816
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	116,840	120,294	120,318
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	16,275	16,734	16,737
23	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	102,479	105,877	105,905
24	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	100,637	100,660
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
25	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,191	2,249	2,252
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
26	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	71,403	72,738	72,746
27	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	151,452	150,100	150,553
28	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	110,803	110,726	111,078
29	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	124,282	127,281	127,306
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
30	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	156,441	161,344	161,751
31	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	590,491	604,354	605,222
32	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	144,009	142,706	142,519
33	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	200,676	201,338	201,592
34	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	104,179	106,406	106,629
35	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	147,938	147,700	148,074
36	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	172,750	181,799	182,421
37	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	157,666	166,458	167,028
38	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	25,461	25,786	25,911
39	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	105,718	105,374	105,479
40	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,089	1,124	1,126
41	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,077	1,131	1,135
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
42	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 523,691	2 574,416	2 590,188
43	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	237,303	239,764	245,091
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,183	3,253	3,299
45	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,838	2,905	2,941
46	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	52,948	47,569	47,839
47	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,443	1,466	1,467
48	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,240	1,251	1,264
49	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,245	1,252	1,273
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	15,405	16,445	16,938
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,679	11,589	11,820
52	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	15,208	16,259	16,559
53	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 143,999	5 204,997	5 235,683
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	94,943	97,896	98,230
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,247	1,259	1,267

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>								
56 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	16/05/24	4,642	112,492	110,481	110,506	
57 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	22/05/24	5,447	101,715	98,593	98,608	
58 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/05/24	6,567	108,976	105,408	105,428	
59 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	20/05/24	5,887	106,522	103,329	103,346	
60 TUNISO-EMIRATE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	28/05/24	7,087	107,814	110,820	103,821	
61 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	111,530	114,171	114,190	
62 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/24	6,728	108,204	104,388	104,407	
63 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,763	101,570	101,590	
64 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	108,991	111,791	111,809	
65 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	109,856	112,942	112,965	
66 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	107,593	110,257	110,272	
67 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	15/03/24	6,300	107,384	103,939	103,958	
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/24	6,692	106,088	102,500	102,521	
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	108,299	110,266	110,282	
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/24	6,162	105,957	102,447	102,467	
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	102,982	104,727	104,736	
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	109,844	106,905	106,921	
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	16/04/24	6,058	105,470	102,066	102,084	
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/24	5,372	115,302	111,732	111,750	
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	107,664	110,702	110,733	
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	111,628	114,478	114,501	
77 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	04/04/24	7,810	107,851	103,549	103,579	
78 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 015,847	1 042,776	1 042,973	
79 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	-	10 266,372	10 269,389	
80 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	-	100,644	100,667	
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
81 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,235	114,375	114,517	
82 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	99,895	102,888	103,039	
<b>SICAV MIXTES</b>								
83 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	16/05/24	0,944	62,861	59,074	59,289	
84 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/24	4,403	111,593	113,938	114,529	
85 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,940	18,392	18,385	
86 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	15/03/24	15,604	329,803	332,773	334,234	
87 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 266,898	2 315,794	2 316,870	
88 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	21/05/24	2,671	70,568	67,684	67,853	
89 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	23/05/24	2,326	56,146	54,106	54,185	
90 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	16/04/24	1,712	108,631	107,791	107,806	
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
91 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	16/05/24	0,120	11,437	10,793	10,829	
92 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	16/05/24	1,238	16,704	16,415	16,432	
93 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	13/05/24	0,571	17,930	17,599	17,653	
94 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	13/05/24	0,544	15,723	15,356	15,395	
95 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,039	106,074	106,222	
96 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	90,783	87,575	87,888	
97 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	94,735	91,762	92,072	
98 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	106,369	108,699	108,725	
99 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	100,033	102,681	102,955	
100 FCP SMART CEA **	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	14/08/23	0,280	11,001	11,443	11,480	
101 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	12/02/24	5,182	104,393	98,385	98,232	
102 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	78,463	75,876	76,259	
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
103 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	90,370	92,813	93,953	
104 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	124,098	126,933	128,043	
105 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	151,568	155,351	157,558	
106 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	-	-	156,449	161,776	162,696	
107 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	1,824	196,794	204,725	207,167	
108 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,330	186,237	193,231	192,960	
109 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,985	181,047	189,041	188,164	
110 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	27/05/24	0,281	25,149	26,548	27,091	
111 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	10 866,132	10 713,470	10 893,839	
112 FCP VIVÉO NOUVELLES INTRODUTES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	139,448	139,461	140,281	
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/24	3,107	97,599	96,906	98,613	
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	4 947,705	4 804,313	4 862,714	
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	05/04/24	0,401	10,736	10,661	10,771	
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	173,918	178,416	178,499	
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	11 448,885	11 083,653	11 277,405	
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	22/05/24	511,502	10 487,634	10 831,733	10 422,093	
119 FCP JASMIN 2032	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 761,297	10 356,666	10 415,696	
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	10 636,069	10 533,529	10 684,663	
121 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 503,745	10 366,214	10 437,635	
122 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	-	10,318	10,396	
123 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	-	-	-	100,023	100,072	
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
124 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	126,098	127,362	127,593	
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
125 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	10/05/24	32,661	1 033,783	1 024,946	1 043,583	

\* OPCVM en liquidation anticipée

\*\* Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

\*\*\* La Valeur Liquidative de FCP BIAT EPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

\*\*\*\* BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse et le transfert au marché Hors-cote de la société « SERVICOM », par l'insertion de la société « ENDA Tamweel » et par l'ouverture au public du fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR PROGRESS FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
32. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
40. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
41. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
45. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
46. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
47. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
51. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
52. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
53. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
54. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
55. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
56. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
57. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
58. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
59. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
60. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
61. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
62. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
63. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
64. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
65. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400

66. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
67. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
68. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
69. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
70. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
71. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
72. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
73. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
74. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
75. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
76. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
77. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
29. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
30.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
31. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
32.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
33. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
34.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
35. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
36. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
37. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
38. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
39. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
40.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
41.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
42.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
44. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
45. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
46. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
47. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
48.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
49. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
50.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
51. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
52. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
53.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
54. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
55. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
56. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
57.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
58. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
61.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170

62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
66.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
67.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
70.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
71.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
75. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
76. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
79.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
80. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
81.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
82.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
83.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
84.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
85.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
86.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
87.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
88.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
91.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
92.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
93.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
94.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
95. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
96.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
97. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
98.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200

99.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
100.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
101.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
104.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
105.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFUL, le Kram, Tunis	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 30/04/2024

22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
49	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-

## DERNIERE MISE A JOUR : 30/04/2024

					1080 Tunis cedex
53	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
73	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
74	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
77	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis.
78	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 30/04/2024

80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
86	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
96	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
102	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

111	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) OPCVM en liquidation anticipée

(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

#### LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

#### LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

#### LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis

58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis

## LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

## LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Dinars	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
6	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Euros	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
7	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### INFORMATIONS POST AGO

**Société de Transport et de Tourisme ALJAZIRA Djerba**  
Siège social : HOTEL AL JAZIRA - plage Sidi Mahrez - DJERBA

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 mai 2024, la Société de Transport et de Tourisme ALJAZIRA Djerba publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres,
- ♦ La liste des membres du conseil

#### Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2023 et du rapport général du Commissaire aux comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2023.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, en approuve le contenu.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### Troisième Résolution

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2023.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### Quatrième Résolution

1- L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 de la société, se traduisant par un bénéfice net de **3 101 456,884** dinars comme suit :

Bénéfice net 2023	3 101 456,881
Report à nouveau 2022	<u>5 625 240,283</u>
Total	8 726 697,164
Dividendes à distribuer sur le report de 2013	<u>(560 000,000)</u>
Reports à nouveau 2013 et antérieurs	1 168 500,364
Reports à nouveau 2023	<u>6 998 196,800</u>
1 <sup>er</sup> reliquat	8 166 697,164
Total reports	<u>8 166 697,164</u>

2- L'assemblée Générale décide la distribution de 0D,400 par action en franchise de la retenue à la source à partir du 30 Mai 2024 et ce au siège de la société.

3- L'assemblée générale décide le transfert au compte de réserve facultative le solde de « la réserve pour réinvestissement exonéré » devenue disponible pour un montant de 264 122,739 D.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Cinquième Résolution**

L'Assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs et le montant de la rémunération à allouer aux membres du comité d'audit pour l'exercice 2023 à 28 562,500 DT (brut).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à terme des mandats des administrateurs de la société Al Jazira de transport et de tourisme :

- M. Ezzedine EL KADHI
- Mr Mohamed Firas EL KADHI
- M. Mekki DARDOURI
- M. Abdelaziz GHRIBI
- Mme Sonia EL KADHI
- Mme Syrine EL KADHI

Décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de trois exercices à savoir : 2024, 2025 et 2026. Ils resteront en fonction jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2027 statuant sur les comptes de l'exercice 2026.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Septième Résolution**

Prenant acte de la fin de mandat du commissaire aux comptes, l'assemblée générale décide sur proposition du comité d'audit de nommer Mr Borhane HASNAOUI en tant que commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers de la société Al Jazira de transport et de tourisme pour les exercices 2024,2025 et 2026.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Huitième Résolution**

L'assemblée générale confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,

<b>BILAN APRES AFFECTATION</b>		
Exprimé en dinars		
	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Actifs</b>		
Immobilisations corporelles & incorporelles nettes	2 187 984	1 275 514
Immobilisations financières	1 121 993	1 244 193
Autres actifs non courants	0	0
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>3 309 977</b>	<b>2 519 707</b>
Stocks	1 877 388	1 728 574
Clients et comptes rattachés (net)	442 046	338 497
Autres actifs courants (net)	603 833	948 560
Placements et autres actifs financiers (net)	13 587 892	13 456 587
Liquidités et équivalents de liquidités	1 424 566	933 053
<b>Total des actifs courants</b>	<b>17 935 725</b>	<b>17 405 271</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>21 245 702</b>	<b>19 924 978</b>

<b>BILAN APRES AFFECTATION</b>		
Exprimé en dinars		
	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Capitaux propres et Passifs</b>		
Capital social	7 000 000	7 000 000
Réserves	2 921 247	2 921 247
Autres capitaux propres	974 795	974 795
Résultats reportés	8 166 697	5 625 240
<b>Capitaux propres après affectation</b>	<b>19 062 739</b>	<b>16 521 282</b>
<b>Passifs</b>		
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Emprunts	0	0
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>	<b>2 182 963</b>	<b>3 403 695</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	884 434	622 147
Autres passifs courants	1 298 529	2 781 548
Passifs financiers	0	0
<b>Capitaux propres et des passifs</b>	<b>21 245 702</b>	<b>19 924 978</b>

♦ L'état d'évolution des capitaux propres,

Etat d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 2023 (en milliers de dinars)

<b>LIBELLES</b>	<b>Capital</b>	<b>Réserve légale</b>	<b>Réserve facultative</b>	<b>Réserve à Rég. spécial</b>	<b>Réserve de réévaluation</b>	<b>Résultats reportés</b>	<b>Modifications comptables</b>	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>Total</b>
<b>Soldes au 31/12/2023 avant affectation</b>	<b>7 000 000</b>	<b>700 000</b>	<b>1 957 124</b>	<b>264 123</b>	<b>974 795</b>	<b>5 625 240</b>	<b>0</b>	<b>3 101 457</b>	<b>19 622 739</b>
Réserve légale		0							
Réserve facultative			264 123	-264 123					
Réserve à régime spécial									
Réserve pour réinvestissement exonéré									
Réserve de réévaluation légale 1990									
Résultats reportés						3 101 457	0	-3 101 457	0
Dividendes à distribuer sur le report de 2013						-560 000		0	-560 000
<b>Soldes au 31/12/2023 après affectation du résultat A.G.O. du 25 Mai 2024</b>	<b>7 000 000</b>	<b>700 000</b>	<b>2 221 247</b>	<b>0</b>	<b>974 795</b>	<b>8 166 697</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>19 062 739</b>

♦ La liste des membres du conseil

<i>Administrateur</i>	<i>Représenté par</i>	<i>Qualité</i>	<i>L'expiration du mandat</i>	<i>Activité professionnelle</i>	<i>Administrateur dans d'autres sociétés</i>
<i>Mr Ezzedine EL KADHI</i>	<i>Mr Ezzedine EL KADHI</i>	<i>Administrateur</i>	2024	<i>Président Directeur Général Sté Al Jazira de Transport et de Tourisme - Djerba</i>	<p><i>* Membre du Conseil d'Administration Sté L'univers Immobilier – Tunis</i></p> <p><i>* Membre du Conseil d'Administration Star – Tunis</i></p> <p><i>* Membre du Conseil d'Administration Sté de Tourisme et d'Animation Telemaque – Djerba</i></p> <p><i>* Membre du Conseil d'Administration Sté La Lyre Immobilière – Tunis</i></p>
<i>SEPCM</i>	<i>Mr Mekki DARDOURI</i>	<i>Administrateur</i>	2024	<i>Gérant Sté K.O.T.R.- Tunis</i>	<p><i>*Membre du Conseil d'Administration Sté des Eaux Minérales « CHIFA »</i></p> <p><i>*Membre du Conseil d'Administration Sté FMMH</i></p>
<i>Mr Med Firas EL KADHI</i>	<i>Mr Med Firas EL KADHI</i>	<i>Administrateur</i>	2024	<i>Directeur Général adjoint Sté Al Jazira de Transport et de Tourisme Djerba</i>	<i>* Membre du Conseil d'Administration Sté de Tourisme et d'Animation Telemaque – Djerba</i>
<i>Mme Syrine EL KADHI</i>	<i>Mme Syrine EL KADHI</i>	<i>Administrateur</i>	2024	<i>Banque Internationale Arabe Tunisie – Chargée de clientèle - Tunis</i>	<i>* Membre du Conseil d'Administration Sté de Tourisme et d'Animation Telemaque - Djerba</i>
<i>Mme Sonia EL KADHI</i>	<i>Mme Sonia EL KADHI</i>	<i>Administrateur</i>	2024	<i>Arab Tunisian Banque – Chargée de clientèle - Tunis</i>	<i>* Membre du conseil d'Administration Sté de Tourisme et d'Animation Telemaque – Djerba</i>
<i>Mr Abdelaziz GHRIBI</i>	<i>Mr Abdelaziz GHRIBI</i>	<i>Administrateur</i>	2024	<i>Retraité</i>	<i>* Membre du Conseil d'Administration Sté de Tourisme et d'Animation Telemaque – Djerba</i>

# AVIS DES SOCIÉTÉS

## INFORMATIONS POST AGO

**Tunisie Leasing et Factoring**  
**Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord**  
**1082 Tunis**

Suite à la réunion de son assemblée Générale Ordinaire, la société Tunisie Leasing publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées
- Le Bilan après affectation du résultat comptable
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

## **I-LES RESOLUTIONS ADOPTEES**

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2023 de Tunisie Leasing et Factoring, sur l'activité du Groupe et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2023.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve intégralement les conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser la somme de 5.321.985 dinars au compte report à nouveau les capitaux propres antérieurs au 31 décembre 2013 ci-dessous :

- Les autres réserves pour un montant de 3.776.843 dinars,
- La prime d'émission pour un montant de 554.987 dinars,
- Le boni de fusion pour un montant de 990.155 dinars.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser au compte report à nouveau les réserves pour réinvestissement résultant des exercices postérieurs à 2013 pour un montant de 500.000 dinars, devenues libres au cours de cette année.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

## CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires un montant de 11.880.000 Dinars à prélever sur les capitaux propres de Tunisie Leasing et Factoring antérieurement à 2013 à hauteur de 5.321.985 dinars et 6.558.015 sur les capitaux propres postérieurs à 2013.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

## SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2023 comme suit :

<b>(+) Bénéfice de l'exercice 2023</b>	<b>24 314 809</b>
<b>(+) Report à nouveau sur exercices 2014 et postérieurs</b>	<b>82 514 289</b>
<b>(+) Réserves spéciales de réinvestissement devenues libérées au cours 2023</b>	<b>500 000</b>
<b>Total</b>	<b>107 329 098</b>
<b>(-) Réserves spéciales de réinvestissement</b>	<b>6 000 000</b>
<b>Bénéfice disponible</b>	<b>101 329 098</b>
<b>(+) Réintégration prime d'émission, autres réserves et boni de fusion antérieure à 2013</b>	<b>5 321 985</b>
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>106 651 083</b>
<b>(-) Dividendes provenant des capitaux propres de 2013 et antérieurs (provenant de la prime d'émission autres réserves, boni de fusion, résultats reportés)</b>	<b>5 321 985</b>
<b>(-) Dividendes provenant des résultats reportés postérieurs à 2013</b>	<b>6 558 015</b>
<b>Solde du report à nouveau</b>	<b>94 771 083</b>

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au Directeur Général, pour fixer la date de mise en distribution.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

## SEPTIEME RESOLUTION

À la suite de son élection, en tant qu'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires de Tunisie Leasing et Factoring, par l'Assemblée Élective réservée aux actionnaires minoritaires réunie le 17 janvier 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la désignation de Monsieur Ahmed HENTATI en tant qu'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour une période de trois ans (2024-2026). Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

## **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat des Administrateurs vient à échéance lors de la présente Assemblée. En conséquence elle désigne comme Administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026 :

- Ahmed EL KARM ;
- Karim BEN YEDDER ;
- SOCIETE P.G.I Holding ;
- AMEN BANK ;
- ASSURANCE COMAR ;
- SOCIETE PARENIN ;
- SOCIETE PARTNER INVESTMENT ;
- SOCIETE FOUNDERS CAPITAL PARTNERS ;
- SOCIETE MENINX HOLDING ;
- Amel BEN RAHAL (Membre indépendant) ;
- Molka SLIMANE (Membre indépendant).

Les Administrateurs sus-indiqués, tous présents ou représentés, déclarent accepter les fonctions d'Administrateurs qui viennent de leur être conférées.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

## **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne les Sociétés FINOR et ECC MAZARS en qualité de Commissaires aux Comptes chargés de remplir la mission qui leur est conférée par la loi et les statuts, pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026.

Les Sociétés représentées à l'Assemblée Générale Ordinaire, respectivement par Messieurs Mustapha MEDHIOUB et Borhen CHEBBI déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées et déclarent en outre, qu'ils n'entrent dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

## **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence un montant de 77 760 Dinars.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

## **ONZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité d'Audit pour à un montant global de 36 000 Dinars.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

## **DOUZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité des Risques à un montant global de 36 000 Dinars.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

### **TREIZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts obligataires, d'un montant total ne dépassant pas Cent vingt (120) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

### **QUATORZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts subordonnés, d'un montant total ne dépassant pas Trente (30) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

### **QUINZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

## II – LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE (en Dinars)

### BILAN APRES AFFECTATION

Arrêté au 31 Décembre 2023

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIFS</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Caisse et avoirs auprès des banques	9 963 548	7 590 211
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	735 156 717	677 055 627
Acheteurs factorés	183 033 731	169 890 887
Portefeuille titre commercial	32 685 000	59 226 129
Portefeuille d'investissement	64 627 384	59 282 678
Valeurs Immobilisées	9 528 921	9 904 609
Autres actifs	7 716 642	11 352 410
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>1 042 711 943</b>	<b>994 302 551</b>
<b>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>PASSIFS</b>		
Concours bancaires	840 474	620 740
Emprunts et dettes rattachées	611 661 216	619 126 888
Dettes envers la clientèle	21 325 356	21 564 715
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	51 546 526	51 714 155
Fournisseurs et comptes rattachés	110 803 309	77 419 339
Autres passifs	54 625 749	44 347 284
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>850 802 630</b>	<b>814 793 121</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social	54 000 000	54 000 000
Réserves	43 138 230	42 995 143
Résultats reportés	94 771 083	82 514 286
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>191 909 313</b>	<b>179 509 429</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>	<b>1 042 711 944</b>	<b>994 302 551</b>

### III – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

	<i>Capital Social</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Boni de fusion</i>	<i>Réserve Légale</i>	<i>Autres Réserves</i>	<i>Subvention d'investissement</i>	<i>Réserves spéciales de réinvestissement</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Modification comptable</i>	<i>résultat de la période</i>	<i>total des capitaux propres</i>
<b>Solde au 31 Décembre 2023 avant Affectation</b>	<b>54 000 000</b>	<b>11 851 862</b>	<b>10 870 951</b>	<b>5 400 000</b>	<b>3 776 843</b>	<b>78 375</b>	<b>10 982 184</b>	<b>82 514 289</b>	<b>-</b>	<b>24 314 809</b>	<b>203 789 313</b>
Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre							(500 000)	500 000			-
Réintégration prime d'émission		(554 987)						554 987			-
Réintégration autres réserves					(3 776 843)			3 776 843			-
Réintégration de Boni de fusion			(990 155)					990 155			-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/04/2024							6 000 000	18 314 809		(24 314 809)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023								(11 880 000)			(11 880 000)
Modification comptable											
<b>Solde au 31 Décembre 2023 après Affectation</b>	<b>54 000 000</b>	<b>11 296 875</b>	<b>9 880 796</b>	<b>5 400 000</b>	<b>-</b>	<b>78 375</b>	<b>16 482 184</b>	<b>94 771 083</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>191 909 313</b>

#### IV-Liste des membres du Conseil d'administration

Ahmed El KARM	Lui-même	Président	2024-2026	Président du Conseil de Surveillance MAGHREB LEASING ALGERIE	AMEN BANK, ALIOS, SICAR AMEN, AMEN PROJECT, TLF FINANCE, AMEN CAPITAL, LE RECOUVREMENT
Karim BEN YEDDER	Lui-même	Vice-président	2024-2026	Directeur Général PGI HOLDING	SICOF, COMAR, PARENIN, CAFE BONDIN, CAFE BEN YEDDER, AFC, SICAR AMEN MEDITRAC INTERNATIONAL, HEAVY , STLV
Société PGI Holding	M. Wassim BEN YEDDER	Administrateur	2024-2026	Directeur Général AMEN CAPITAL	PGI HOLDING, SICOF, CAFE BEN YEDDER, CAFE BONDIN, GFCO, AMEN INVEST SINEW, PARETEC, PARENIN, MAGHREB LEASING ALGERIE, ALIOS FINANCE, TLG FINANCE, GENERAL FOOD & BEVERAGE
AMEN BANK	M. Mehrez RIAHI	Administrateur	2024-2026	Néant	AMEN INVEST
COMAR Assurances	M. Lotfi HAJ KACEM	Administrateur	2024-2026	Directeur Général HAYETT Assurances	COMAR COTE D'IVOIRE, COMAR INVESTISSEMENT, AMEN SANTE, HAYETT ASSURANCES
Société PARENIN	M. Halim BEN YEDDER	Administrateur	2024-2026	Directeur Général Société Parenin	PARENIN, PGI HOLDING, SICOF, SINEW, PARETEC, CAFE BEN YEDDER CAFE BONDIN, ENNAKL AUTOMOBILES, COMAR, HEAVY, STLV HERTZ
Société Partner Investment	M. Thameur KOUBAA	Administrateur	2024-2026	Directeur Général MED FACTOR	AGROMED, SITS, STE INTERNATIONAL CITY CENTER, SICAR AMEN, BH ASSURANCES
Founders Capital Partners	M. Haythem BEN MOALLA	Administrateur	2024-2026	Néant	Néant
Meninx Holding	Mme Faten KALLEL	Administrateur	2024-2026	Gérante de KLL Advisory	Néant
Amel BEN RAHAL	Elle-même	Administrateur indépendant	2024-2026	Néant	Clinique les Jasmins, Tunisian International Bank TIB
Molka SLIMANE	Elle-même	Administrateur indépendant	2024-2026	Gérante de la SARL "M&A Global Outsourcing"	Néant
Ahmed HENTATI	Lui-même	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	2024-2026	Néant	Société Industrielle d'Amortisseurs, Société Tunisienne des Filtres "MISFAT"

**Communiqué de Presse**

**PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF**  
Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

**2<sup>ème</sup> Relance à l'Appel à candidature au poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires**

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, par l'arrêté du Ministre des finances du 15 août 2019 ainsi que de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier du 01 mars 2022, la société Placements de Tunisie - SICAF S.A, relance encore une fois à son appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires devant siéger à son Conseil d'Administration.

On entend par actionnaires minoritaires, les actionnaires détenant individuellement au plus 0,5 % du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital.

**I. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ**

Tout candidat au poste de représentant des actionnaires minoritaires doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions. Il doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

**Ne peuvent être candidat(e)s au poste de membre représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration :**

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales ;tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 avril 2016.
- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

**Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :**

- Justifier d'une participation individuelle dans le capital de la société Placement de Tunisie - SICAF ne dépassant pas 0,5 % ;
- Ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société Placement de Tunisie - SICAF, ses actionnaires autres que minoritaires, ses administrateurs, et les membres du directoire de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
  - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de la société Placement de Tunisie - SICAF,
  - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société Placement de Tunisie - SICAF.
- Ne pas être Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société Placement de Tunisie - SICAF est directement ou indirectement administrateur ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, de la société Placement de Tunisie - SICAF (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
  - Président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié de la société Placement de Tunisie - SICAF,
  - Président directeur général, directeur général, directeur général, adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société Placement de Tunisie - SICAF.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société Placement de Tunisie - SICAF ;
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- Ne pas être président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou président du directoire ou directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société Placement de Tunisie - SICAF ou d'une société concurrente ;

- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

#### **Conditions d'expérience et de compétence :**

Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur financier.

#### **II. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :**

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en **annexe 1**,
- Le curriculum vitae du candidat,
- Une copie d'une pièce d'identité,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature, selon le modèle prévu en **annexe 2**,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae,
- Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de la société.

#### **III. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES**

Le dossier de candidature doit être transmis ou déposé au siège social de la société par tout moyen laissant une trace écrite y compris par voie électronique à l'adresse suivante (**ZOUHEIR.HASSEN@bt.com.tn**) au plus tard **le 8 Juin 2024** à 17h date limite de réception des candidatures.

**Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.**

#### **IV. LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES**

Dès la clôture de l'appel à candidature, Placements de Tunisie - SICAF transmettra, pour avis, au Conseil du Marché Financier la liste préliminaire des candidats admis à concourir. Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste qui ne respecte pas les conditions légales exigées.

Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, Placements de Tunisie - SICAF doit convoquer les actionnaires minoritaires en **assemblée élective**. L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée élective. Placements de Tunisie - SICAF mettra à la disposition des actionnaires minoritaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus.

Au cours de l'assemblée élective, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée. Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus. Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.

La société doit soumettre la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de l'assemblée générale ordinaire.

Toutes les modalités de participation et de vote à l'assemblée élective seront exhaustivement détaillées dans l'avis de convocation.

---

(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**Annexe 1 : FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES ACTIONNAIRES  
MINORITAIRES**

Nom et Prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone Fixe :

GSM :

E-mail :

Profession/Activité :

Formation Académique :

Autres qualifications du candidat :

## **Annexe 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e) ....., titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro ..... demeurant au ....., candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la Société Placements de Tunisie - SICAF S.A, déclare formellement et solennellement sur l'honneur, répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature et atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature

**Communiqué de Presse**

***PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF***

Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

**2<sup>ème</sup> Relance à l'Appel à candidature au poste d'Administrateur Indépendant**

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, par l'arrêté du Ministre des finances du 15 août 2019 ainsi que de la Décision Générale n° 23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020, la société Placements de Tunisie - SICAF S.A, relance encore une fois à son un appel à candidature pour la désignation de deux administrateurs indépendants.

**I. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ**

Tout candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions. Il doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

Le candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société Placement de Tunisie - SICAF, ses actionnaires, ses administrateurs, ou une tierce partie, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

**Ne peuvent être candidat(e)s au poste de membre indépendant du conseil d'administration :**

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales ; tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 avril 2016.
- Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

**Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :**

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
  - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de la société Placement de Tunisie - SICAF,
  - Président directeur général, directeur général, directeur général-adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société Placement de Tunisie - SICAF.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société Placement de Tunisie - SICAF est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général

adjoint, de la société Placement de Tunisie - SICAF (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.

- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
  - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou salarié de la société Placement de Tunisie - SICAF,
  - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société Placement de Tunisie - SICAF.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société Placement de Tunisie - SICAF.
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société Placement de Tunisie - SICAF ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président directeur général, du directeur général, du directeur général adjoint, ou d'un salarié de la société.
- Ne pas être en même temps membre du conseil d'administration d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartient au même groupe.
- Ne pas être résident directeur général, directeur général, directeur adjoint, président du directoire, directeur général unique, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société Placement de Tunisie - SICAF ou d'une société concurrente.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

### **Conditions d'expérience :**

Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur financier.

## **II. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :**

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en **annexe 1**,
- Le curriculum vitae du candidat,
- Une copie d'une pièce d'identité,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité selon le modèle prévu en **annexe 2**,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

### **III. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES**

Le dossier de candidature doit être transmis ou déposé au siège social de la société par tout moyen laissant une trace écrite y compris par voie électronique à l'adresse suivante ([ZOUHEIR.HASSEN@bt.com.tn](mailto:ZOUHEIR.HASSEN@bt.com.tn)) au plus tard **le 8 Juin 2024** à 17h date limite de réception des candidatures.

**Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.**

### **IV. LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES**

Les candidats sont choisis après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées en application du processus d'examen des candidatures mis en place par la société.

Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est arrêtée par le conseil d'administration. Cette liste est transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier.

Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste lorsque le choix du candidat ne respecte pas les conditions légales exigées.

Les candidats retenus seront informés de leur sélection vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

Placements de Tunisie - SICAF mettra à la disposition des actionnaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus.

Les candidats retenus seront approuvés définitivement par l'assemblée générale ordinaire.

---

(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

## **Annexe 1 : FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT**

Nom et Prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone : Fixe

GSM

E-mail :

Profession/Activité :

Formation Académique :

Autres qualifications du candidat :

## **Annexe 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e) ....., titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro ..... demeurant au ....., candidat à l'élection au poste d'administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de la Société Placements de Tunisie - SICAF S.A, déclare formellement et solennellement sur l'honneur, répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature et atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS**

#### **Assurances GAT VIE**

Siège Social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

Assurances GAT VIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 14 Juin 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Mohamed Hedi KAMMOUN (*ECC Mazars*).

## Bilan de GAT VIE au 31 Décembre 2023 (Exprimé en dinars tunisiens)

Actifs	Notes	31/12/2023			NET AU 31/12/2022
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
<b>Actifs incorporels</b>	<b>Note 4</b>	<b>1 551 098</b>	<b>1 357 549</b>	<b>193 549</b>	<b>318 595</b>
Investissements de recherche et développement		1 551 098	1 357 549	193 549	318 595
<b>Actifs corporels d'exploitation</b>		<b>714 966</b>	<b>392 680</b>	<b>322 286</b>	<b>319 740</b>
Installations techniques et machines		683 540	361 892	321 648	319 662
Autres installations, outillages et mobiliers		31 426	30 788	638	78
<b>Placements</b>	<b>Note 5</b>	<b>256 029 977</b>	<b>582 951</b>	<b>255 447 026</b>	<b>214 698 903</b>
Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotées		6 714 665	-	6 714 665	6 714 665
<b>AC313</b> Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		6 714 665	-	6 714 665	6 714 665
Autres placements financiers		249 315 312	582 951	248 732 361	207 984 238
<b>AC331</b> Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		28 372 427	548 266	27 824 161	18 332 634
<b>AC332</b> Obligations et autres titres à revenu fixe		115 556 685	29 685	115 527 000	99 905 001
<b>AC334</b> Autres Prêts		2 036 892	5 000	2 031 892	994 599
<b>AC335</b> Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		103 349 308	-	103 349 308	88 752 004
<b>Actifs représentant les contrats en Unité de Compte</b>	<b>Note 6</b>	<b>6 732 236</b>	<b>-</b>	<b>6 732 236</b>	<b>4 702 570</b>
<b>Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>	<b>Note 7</b>	<b>1 740 881</b>	<b>-</b>	<b>1 740 881</b>	<b>2 287 794</b>
AC520 Provisions d'assurances vie		1 444 131	-	1 444 131	1 211 799
AC530 Provisions pour sinistres Vie		296 750	-	296 750	1 075 995
<b>Créances</b>	<b>Note 8</b>	<b>16 026 652</b>	<b>775 848</b>	<b>15 250 804</b>	<b>11 702 638</b>
Créances nées d'opérations d'Assurance directe		2 934 322	188 042	2 746 280	987 285
<b>AC611</b> Primes acquises et non émises		2 014 291	-	2 014 291	625 783
<b>AC612</b> Autres créances nées d'opération d'assurance directe		920 031	188 042	731 989	361 502
Créances nées d'opérations de réassurance		1 616 487	387 806	1 228 681	1 779 894
Autres Créances		11 475 843	200 000	11 275 843	8 935 459
<b>AC632</b> Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		10 677 330	-	10 677 330	8 303 126
<b>AC633</b> Débiteurs divers		798 513	200 000	598 513	632 333
<b>Autres éléments d'Actif</b>	<b>Note 9</b>	<b>13 590 395</b>	<b>114 719</b>	<b>13 475 676</b>	<b>7 458 253</b>
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse		7 305 419	114 719	7 190 700	3 179 956
Comptes de régularisation Actif		6 284 976	-	6 284 976	4 278 297
<b>AC731</b> Intérêts et loyers acquis non échus		5 019 584	-	5 019 584	4 020 896
<b>AC733</b> Autres comptes de régularisation Actifs		1 265 392	-	1 265 392	257 401
<b>Total de l'Actif :</b>		<b>296 386 205</b>	<b>3 223 747</b>	<b>293 162 458</b>	<b>241 488 493</b>

## Bilan de GAT VIE au 31 Décembre 2023 (Exprimé en dinars tunisiens)

Capitaux propres et passif du Bilan	Notes	31/12/2023	31/12/2022
CP1 Capital social ou fonds équivalent		7 000 000	7 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		3 794 520	2 740 154
CP4 Autres capitaux propres		443 314	443 314
CP5 Résultat reporté		6 750 559	5 168 324
<b>Total capitaux propres avant résultat :</b>		<b>17 988 393</b>	<b>15 351 792</b>
CP6 Résultat de l'exercice		4 383 549	4 172 236
<b>Total capitaux propres avant affectation : Note 10</b>		<b>22 371 942</b>	<b>19 524 028</b>
<b>PA2 Provisions pour autres risques et charges</b>		<b>1 243 913</b>	<b>1 161 146</b>
PA23 Autres provisions		1 243 913	1 161 146
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>	<b>Note 11</b>	<b>251 696 562</b>	<b>206 175 947</b>
PA3: Provisions d'assurances Vie		240 225 968	192 733 452
PA3: Provisions pour sinistres Vie		4 559 958	6 743 647
PA3: Provisions pour participation aux bénéfices Vie		1 925 277	1 414 407
PA3: Autres provisions techniques Vie		4 985 359	5 284 441
<b>PA4 Provisions des Contrats en Unité de Compte</b>	<b>Note 12</b>	<b>6 732 183</b>	<b>4 701 077</b>
<b>PA5 Dettes pour dépôts reçus des réassureurs</b>	<b>Note 13</b>	<b>1 740 881</b>	<b>2 287 794</b>
<b>PA6 Autres dettes</b>	<b>Note 14</b>	<b>4 059 223</b>	<b>1 799 053</b>
PA63 <u>Autres dettes</u>		4 059 223	1 799 053
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		775 229	550 801
PA634 Crédoiteurs divers		3 282 121	1 246 375
PA635 Concours bancaires		1 873	1 877
<b>PA7 Autres passifs</b>	<b>Note 15</b>	<b>5 317 754</b>	<b>5 839 448</b>
PA71 Comptes de régularisation passif		5 317 754	5 839 448
<b>Total des capitaux propres et du Passif :</b>		<b>293 162 458</b>	<b>241 488 493</b>

**Etat de résultat technique vie de GAT VIE**  
**Exercice clos le 31 décembre 2023 (Exprimé en dinars tunisiens)**

Etat de résultat technique de l'Assurance Vie	Notes	Opérations Brutes 31/12/2023	Cessions au 31/12/2023	Opérations Nettes 31/12/2023	Opérations Nettes 31/12/2022
<b>Primes</b>	<b>Note 16</b>	<b>58 703 594</b>	<b>-719 270</b>	<b>57 984 324</b>	<b>53 129 541</b>
Primes émises et acceptées		58 703 594	-719 270	57 984 324	53 129 541
<b>Produits de placements</b>	<b>Note 17</b>	<b>21 172 047</b>	<b>0</b>	<b>21 172 047</b>	<b>17 348 079</b>
PRV21 Revenus des placements		21 128 611	0	21 128 611	16 122 397
PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements		36 708	0	36 708	420 794
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements		6 728	0	6 728	804 888
<b>Charge de sinistres</b>	<b>Note 19</b>	<b>-17 791 453</b>	<b>120 945</b>	<b>-17 670 508</b>	<b>-26 096 113</b>
Montants payés		-19 975 142	900 190	-19 074 952	-24 618 575
Variation de la provision pour sinistres		2 183 689	-779 245	1 404 444	-1 477 538
<b>Variation des autres provisions techniques</b>	<b>Note 20</b>	<b>-49 735 409</b>	<b>232 332</b>	<b>-49 503 077</b>	<b>-33 708 655</b>
Provisions d'assurance vie		-47 492 516	196 384	-47 296 132	-33 806 832
Autres provisions techniques		-211 787	35 948	-175 839	-914 409
Provisions sur Contrats en Unité de compte		-2 031 106	0	-2 031 106	1 012 586
<b>Participation aux bénéfiques et ristournes</b>	<b>Note 21</b>	<b>-26 023</b>	<b>257 738</b>	<b>231 715</b>	<b>-35 567</b>
<b>Frais d'exploitation</b>	<b>Note 22</b>	<b>-3 616 536</b>	<b>54 295</b>	<b>-3 562 241</b>	<b>-2 692 896</b>
Frais d'acquisition		-2 441 357	32 577	-2 408 780	-1 825 163
Frais d'Administration		-1 175 179	21 718	-1 153 461	-867 733
<b>Autres charges techniques</b>	<b>Note 23</b>	<b>-2 338 092</b>	<b>0</b>	<b>-2 338 092</b>	<b>-1 957 165</b>
<b>Charges des placements</b>	<b>Note 24</b>	<b>-480 128</b>	<b>-38 680</b>	<b>-518 808</b>	<b>-1 038 425</b>
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		-388 713	-38 680	-427 393	-430 841
CHV92 Correction de valeur sur placements		-43 323	0	-43 323	-87 119
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements		-48 092	0	-48 092	-520 465
Produits de Placements alloués, transférés à l'état de résultat	<b>Note 25</b>	-582 817	0	-582 817	-834 754
<b>Résultat technique de l'assurance Vie</b>		<b>5 305 183</b>	<b>-92 640</b>	<b>5 212 543</b>	<b>4 114 045</b>

**Etat de résultat de GAT VIE**  
**Exercice clos le 31 décembre 2023 (Exprimé en dinars tunisiens)**

Etat de Résultat	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
<b>Résultat Technique de l'Assurance Vie</b>	<b>5 212 543</b>	<b>4 114 045</b>
<b>Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'Assurance Vie</b>	<b>582 817</b>	<b>834 754</b>
Autres produits non techniques	0	10 274
Autres charges non techniques	-11 071	0
<b>Résultats provenant des activités ordinaires :</b>	<b>5 784 289</b>	<b>4 959 073</b>
Impôts sur le Résultat	-1 133 546	-706 136
<b>Résultats provenant des activités ordinaires après impôts :</b>	<b>4 650 743</b>	<b>4 252 937</b>
Pertes Extraordinaires	-267 193	-80 701
<b>Résultat net après modifications comptables :</b>	<b>4 383 549</b>	<b>4 172 236</b>

**Etat de flux de trésorerie de GAT VIE**  
**Exercice clos le 31 décembre 2023 (Exprimé en dinars tunisiens)**

<b>État de flux de trésorerie Général (méthode directe)</b>		<b>Notes</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>				
E1	Encaissements des primes reçues des assurés		55 623 543	51 303 552
E2	Sommes versées pour paiement des sinistres		-16 775 185	-22 909 273
E3	Encaissements des primes reçues (acceptations)		0	0
E4	Sommes versées pour les sinistres (acceptations)		0	0
E5	Commissions versées sur les acceptations		0	0
E6	Décaissements de primes pour les cessions		-288 604	-327 223
E7	Encaissements des sinistres pour les cessions		0	0
E8	Commissions reçues sur les cessions		0	0
E9	Commissions versées aux intermédiaires		-1 766 955	-528 837
E10	Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-4 155 740	-3 191 352
E11	Variation des dépôts auprès des cédantes		0	0
E12	Variation des espèces reçues des cessionnaires		0	0
E13	Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		-291 593 666	-150 628 845
E14	Encaissements liés à la cession de placements financiers		250 034 260	114 785 764
E15	Taxes sur les assurances versées au Trésor		-168 473	566 369
E16	Produit financiers reçus		14 811 778	14 071 502
E18	Autres mouvements		-51 200	-50 820
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>Note 27</b>	<b>5 669 758</b>	<b>3 090 837</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
V1	Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations d'immobilisations incorporelles et corporelles		-99 010	-66 209
V4	Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation		0	0
V5	Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		0	0
V6	Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		0	0
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>Note 28</b>	<b>-99 010</b>	<b>-66 209</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
F1	Encaissements suite à l'émission d'actions		0	0
F2	Dividendes et autres distributions		-1 540 000	-1 400 000
F3	Encaissements provenant d'emprunts		0	0
F4	Remboursements d'emprunts		0	0
F5	Augmentation/Diminutions des ressources spéciales		0	0
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>Note 29</b>	<b>-1 540 000</b>	<b>-1 400 000</b>
<b>Variations de trésorerie</b>			<b>4 030 748</b>	<b>1 624 628</b>
<b>Trésorerie de début d'exercice</b>			<b>3 272 798</b>	<b>1 648 170</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>			<b>7 303 546</b>	<b>3 272 798</b>

## Tableau des engagements reçus et donnés

Exercice clos le 31 décembre 2023 (Exprimé en dinars tunisiens)

	Intitulé	31/12/2023	31/12/2022
<b>HB1</b>	<b>Engagements reçus</b>	<b>13 139 800</b>	<b>547 300</b>
	<i>Avals, cautions de garanties sur conventions de portage</i>	<i>12 939 800</i>	<i>347 300</i>
	<i>Autres engagements reçus</i>	<i>200 000</i>	<i>200 000</i>
<b>HB2</b>	<b>Engagements donnés</b>		
	<i>HB21 Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres</i>		
	<i>HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente</i>		
	<i>HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>		
	<i>HB24 Autres engagements donnés</i>		
<b>HB3</b>	<b>Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires</b>		
<b>HB4</b>	<b>Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution</b>		
<b>HB5</b>	<b>Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>		
<b>HB6</b>	<b>Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>		

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31/12/2023**

---

Les présentes notes aux états financiers ont pour but de présenter les informations sur les méthodes comptables retenues pour l'établissement de ces états financiers et les principes comptables appliqués par « GAT VIE », pour la préparation desdits états. Ils fournissent des informations et des analyses complémentaires sur les montants portés au bilan, aux états de résultat et à l'état de flux de trésorerie.

### Note n° 1 : Présentation de la Société

GAT VIE est une Société Anonyme au capital de 7 000 000 Dinars totalement libéré ayant pour objet d'effectuer toutes opérations d'assurance et de capitalisation ainsi que les opérations d'acceptation en réassurance.

### Note n° 2 : Faits marquants de l'exercice

Les principaux faits marquants de l'année 2023 sont :

- Début d'exploitation du portail My GAT Business dédié aux partenariats avec les banques et IMF ;
- Signature d'une convention de microfinance avec une institution de microfinance ;
- Début des souscriptions TDI avec une institution de microfinance ;
- Mise à jour des CG des produits conformément à la réglementation en vigueur ;
- Lancement de la 1ère édition du GAT VIE PADEL TROPHY.

### Note n° 3 : Référentiel d'élaboration des états financiers et méthodes comptables

Les états financiers de GAT VIE sont établis conformément aux principes et méthodes comptables généralement admis en Tunisie et notamment ceux prévus par la norme comptable générale, les normes comptables techniques et les normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques d'assurance et/ou de réassurance promulguées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000.

Les principes comptables les plus significatifs adoptés par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

- **Les placements :**

Les placements englobent les titres de participation, les titres de placements, les emprunts obligataires, les bons de Trésor, les prêts au personnel...

Pour les titres cotés, et à la date de l'inventaire, il est procédé à leur évaluation au coût moyen pondéré du mois de décembre. Les dépréciations éventuelles constatées pour chaque titre par rapport au coût d'acquisition font l'objet d'une provision. Les plus-values, en respect du principe de prudence, ne doivent

faire l'objet d'aucune écriture. Une moins-value dégagée pour une catégorie de titre n'est pas compensée par une plus-value dégagée sur une autre catégorie.

Pour les titres non cotés, l'évaluation se fait à la valeur mathématique, les moins-values éventuelles font l'objet d'une provision.

L'évaluation des placements représentatifs des contrats en unités de compte est faite à la valeur de marché.

La différence entre la valeur comptable et la valeur de marché est prise en compte dans le résultat.

- **Les provisions techniques :**

- 1) Les provisions mathématiques :**

Il s'agit de la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Ces provisions comprennent la valeur actuarielle estimée des engagements de la société déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

Les provisions mathématiques sont calculées séparément pour chaque contrat individuel. Pour les contrats collectifs le calcul des provisions mathématiques se fait selon des méthodes statistiques.

- 2) Les provisions pour sinistres à payer :**

C'est la partie des sinistres, rachats et capitaux échus déclarés mais non encore payés à la clôture de l'exercice, ainsi que ceux survenus au cours de l'exercice 2023 et dont la déclaration est parvenue après l'exercice 2023.

Le montant des sinistres à payer est majoré des frais que peut occasionner la gestion desdits sinistres.

- 3) Les réserves de stabilité :**

Il est prélevé annuellement une partie de l'excédent du compte de résultat de quelques contrats destinés à faire face aux déficits éventuels des années ultérieures.

- 4) Les provisions pour participation aux bénéfices :**

Il s'agit des provisions enregistrées au titre des participations bénéficiaires dues et non encore versées aux bénéficiaires des contrats

- 5) Les provisions des contrats en unités de compte :**

Elles représentent l'engagement de la société envers les assurés qui ont souscrit des contrats en Unités de compte.

- **Les états de résultat :**

Conformément à la norme comptable tunisienne n° 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurances, GAT VIE a présenté l'état de résultat technique de l'assurance et l'état de résultat.

Les charges de gestion sont classées selon leur destination et non pas selon leur nature. Le passage d'une comptabilité par nature à une comptabilité par destination se fait par l'application des clés de répartition prédéfinies.

Le nouveau système comptable des compagnies d'assurances et/ou de réassurances distingue les cinq destinations suivantes :

- Les frais de gestion de sinistres : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des sinistres. Ils comprennent notamment les frais de personnel, la quote-part des loyers et des amortissements du mobilier et matériel engagés dans cette activité ;
- Les frais d'acquisition : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances et en général tous les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats dans le portefeuille ;
- Les frais d'administration : ce sont les frais internes et externes de gestion des contrats en portefeuille notamment les frais d'encaissement des primes et d'administration du portefeuille ;
- Les frais de gestion des placements : il s'agit des frais occasionnés par la gestion des placements, on peut citer notamment les honoraires, commissions et courtages versés aux intermédiaires.
- Les autres charges techniques : Ils correspondent aux charges qui exceptionnellement ne peuvent pas être affectées à l'une des destinations définies précédemment.

Le choix de la clé permettant le déversement des charges par nature aux différentes destinations se fait suite à une analyse de la charge. Parmi les clés choisies on peut citer notamment :

NATURE DE LA CHARGE	CLES DE REPARTITION
Frais de personnel et charges connexes	Temps effectif du travail
Frais généraux	La masse salariale ou nombre de dossiers
Impôts sur le chiffre d'affaires	Le chiffre d'affaires par produit
Amortissement	Selon le cas

Pour les charges affectables directement à une destination bien définie le déversement se fait sans application de clés.

Les produits et les charges de placements sont considérés comme des éléments de l'état de résultat technique de l'assurance 31/12/2023. Une partie des produits de placements nets de charges est alloué à l'état de résultat.

Au cours des années antérieures, le montant à transférer a été calculé par rapport à l'importance relative des capitaux propres comparés aux provisions techniques. En effet le montant à affecter à l'état de résultat est égal à :

$$\frac{\text{Produits de placements Nets} \times \text{Capitaux Propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions Techniques}}$$

Les actifs de GAT VIE ont été cantonnés aux divers produits commercialisés. De ce fait, le revenu à allouer aux capitaux propres a été calculé par rapport aux produits nets générés par les actifs dédiés.

### **Les états financiers :**

Conformément à la nouvelle réglementation comptable, les états financiers présentés par GAT VIE sont les suivants :

- a. Le bilan ;
- b. L'état de résultat technique de l'assurance 31/12/2023 ;
- c. L'état de résultat ;
- d. L'état de flux de trésorerie ;
- e. Les notes aux états financiers.

Le bilan de l'exercice 2023 totalise tant à l'actif qu'au passif 293 162 458 dinars (dont 22 371 942 dinars comme total Capitaux propres après résultat de l'exercice) contre 241 488 493 dinars en 2022 soit une progression de 21%.

La société a dégagé en 2023 un résultat bénéficiaire net d'impôt de 4 383 549 dinars contre un bénéfice net d'impôt de 4 172 236 dinars en 2022.

Les primes acquises au cours de l'exercice comptable 2023 nettes d'impôts et d'annulation et de cession s'élèvent à 57 984 324 dinars contre 53 129 541 dinars l'exercice 2022.

Nous vous présentons, ci-après, les notes complémentaires explicatives des postes du bilan et des états de résultat permettant d'avoir de plus amples renseignements sur les états financiers de GAT VIE de l'exercice 2023.

## **Notes sur le Bilan**

### **Note n°4 : Actifs incorporels et corporels :**

Les actifs incorporels d'exploitation de GAT Vie totalise une valeur brute 1 551 098 dinars, le total amortissement s'élève à 1 357 549 dinars soit une valeur nette de 193 549 dinars

Les actifs corporels d'exploitation totalisent à fin 2023 une valeur brute de 714 966 dinars. Les amortissements totalisent 392 680 dinars soit une valeur nette de 322 286 dinars contre une valeur comptable nette de 319 740 dinars à fin 2022.

### **Note n° 5 : Les placements :**

Le portefeuille des placements de GAT VIE totalise au 31 décembre 2023 un montant net de 255 447 026 dinars contre 214 698 903 dinars au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 19%.

La répartition du poste placement est donnée comme suit :

Placements	2023			2022		
	Brut	Amort et provisions	Net	Brut	Amort et provisions	Net
Bon de trésor	59 255 000	-	59 255 000	59 255 000	-	59 255 000
Emprunts obligataires	56 272 000	-	56 272 000	40 650 000	-	40 650 000
Compte à terme et certificat de dépôt	103 349 308	-	103 349 308	88 752 004	-	88 752 004
Billets de trésorerie	29 685	29 685	-	29 685	29 685	-
Titres cotés, sicav et FCP	26 619 737	138 034	26 481 703	17 121 595	131 419	16 990 176
Titres et Actions non cotés	8 467 355	410 231	8 057 124	8 467 355	410 231	8 057 124
Autres prêts	2 036 892	5 000	2 031 892	999 599	5 000	994 599
<b>Total</b>	<b>256 029 977</b>	<b>582 951</b>	<b>255 447 026</b>	<b>215 275 238</b>	<b>576 335</b>	<b>214 698 903</b>

Par ailleurs, la compagnie détient au niveau de la société GAT PI une participation à hauteur de 18.58% et GAT IMMOBILIER de 31.7% évaluée respectivement à 3 793 008 dinars et 3 292 626 dinars.

#### Note n°6 : Actifs représentant les contrats en unités de compte :

Le poste des actifs adossés aux contrats en unités de compte présente un solde net de 6 732 236 dinars au 31 décembre 2023 contre 4 702 570 dinars à fin 2022 soit une hausse de 43%.

#### Note n°7 : Part des réassureurs dans les provisions techniques :

Il s'agit de la partie des provisions techniques portées à la charge des réassureurs. Ce poste renferme les provisions mathématiques à la charge des réassureurs ainsi que les parts des réassureurs dans les provisions pour sinistres à payer. Ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à 1 740 881 dinars contre 2 287 794 dinars l'exercice précédent.

#### Note n° 8 : Les créances :

Cette rubrique figure au bilan arrêté au 31 décembre 2023 pour un montant net de 15 250 804 dinars contre 11 702 638 dinars à fin 2022 et présente le détail suivant :

En Dinars	2023	2022
Créances nées d'op. d'assurances directes	2 746 280	987 285
Créances nées d'opérations de réassurances	1 228 681	1 779 894
Etat et organismes de sécurité sociale	10 677 330	8 303 126
Débiteurs divers	598 513	632 333
<b>Total</b>	<b>15 250 804</b>	<b>11 702 638</b>

- Créances nées d'opérations d'assurances : Cette rubrique englobe les créances de la société envers ses assurés. Ces créances représentent 5 % du chiffre d'affaires 2023 alors qu'en 2022 ce rapport était de 1.8%.
- Créances nées d'opérations de réassurances : le solde dégagé représente l'excédent des opérations de cession et d'acceptation en réassurance. Il présente un solde de 1 228 681 dinars au 31 décembre 2023 contre 1 779 894 dinars en 2022.
- Etat, Organismes sociaux et collectivités Publiques : Ce poste renferme les créances de la compagnie envers l'Etat. Il s'agit notamment des retenues à la source opérée au titre des revenus des capitaux mobiliers.
- Débiteurs Divers : Ce compte présent à fin 2023 un solde net de provisions de 598 513 dinars contre 632 333 dinars l'exercice précédent.

Le détail des créances brutes par antériorité se présente comme suit :

Rubriques	2023	2022 et antérieur	Plus de 5 ans
Etat et organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3 508 402	7 168 928	
Primes acquises et non émises	2 014 292	-	
Créances nées d'opérations de réassurance	1 616 487	-	
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	731 989	188 042	
Débiteurs divers	22 791	574 901	200 820
<b>Total</b>	<b>7 893 961</b>	<b>7 931 871</b>	<b>200 820</b>

Le montant des provisions au titre de ces postes se présente comme suit :

- Autres créances nées d'opération d'assurance directe : 188 042 dinars
- Créances nées d'opération de réassurances : 387 806 dinars
- Débiteurs Divers : 200 000 dinars
- 

### Notes n° 9 : Autres éléments d'actifs :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2023 un montant net de 13 475 676 dinars contre 7 458 253 dinars en 2022 et se détaille comme suit :

En Dinars	2023	2022
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	7 190 700	3 179 956
Comptes de régularisation	6 284 976	4 278 297
<b>Total</b>	<b>13 475 676</b>	<b>7 458 253</b>

Les comptes de régularisation comprennent :

En Dinars	2023	2022
Les intérêts et loyers acquis et non échus	5 019 584	4 020 896
Les autres comptes de régularisation	1 265 392	257 401
<b>Total</b>	<b>6 284 976</b>	<b>4 278 297</b>

### Note n°10 : Capitaux propres et réserves :

Les capitaux propres et réserves présentent au 31 décembre 2023 un montant de 22 371 942 dinars contre 19 524 028 dinars au 31 décembre 2022 enregistrant ainsi une hausse de 15%.

Le détail des capitaux propres et réserves est donné comme suit :

En Dinars	2022	Variation (+)	Variation (-)	2023
Capital social	7 000 000			7 000 000
Réserves légales	700 000	-		700 000
Réserves facultatives	213 511			213 511
Réserves pour fonds social	327 624	54 366		381 990
Réserves spéciales de réinvestissement	1 499 019	1 000 000		2 499 019
Résultat reportés	5 168 324	6 750 559	5 168 324	6 750 559
Effet de modifications comptables	443 314			443 314
Résultat de l'exercice 2022	4 172 236		4 172 236	-
Résultat de l'exercice 2023		4 383 549		4 383 549
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>19 524 028</b>	<b>12 188 474</b>	<b>9 340 560</b>	<b>22 371 942</b>

### Note n°11 : Les Provisions techniques brutes :

Au 31 décembre 2023, les provisions techniques brutes hors UC totalisent 251 696 562 dinars contre 206 175 947 dinars au 31 décembre 2022, détaillés comme suit :

En Dinars	2023	2022
Provisions mathématiques	240 225 968	192 733 452
Provisions pour sinistres à payer	4 559 958	6 743 647
Autres provisions techniques	4 985 359	5 284 441
Provisions pour participation aux bénéfices	1 925 277	1 414 407
<b>Total</b>	<b>251 696 562</b>	<b>206 175 947</b>

**Les provisions mathématiques :** Ces provisions ont enregistré une augmentation de 25% passant de 192 733 452 dinars en 2022 à 240 225 968 dinars au 31 décembre 2023. Elles peuvent être détaillées entre les différentes catégories comme suit :

En Dinars	2023	2022
Contrats Mixte	121 044 003	90 364 777
Contrats Epargne	102 796 446	87 318 541
Contrats Décès	16 385 519	15 050 134
<b>Total</b>	<b>240 225 968</b>	<b>192 733 452</b>

Le Décret-loi n° 2020-19 du 15 mai 2020, portant fixation de dispositions particulières relatives au remboursement des crédits et financements octroyés par les banques et les établissements financiers à leurs clients a prévu que les contrats d'assurances continuent de produire leurs effets tout au long de la période additionnelle due au report. Toutefois, étant donné que ces reports apportent des changements aux tableaux d'amortissement des crédits et les garanties offertes aux banques, la constatation d'un engagement supplémentaire reste tributaire du paiement d'une prime complémentaire par les banques désirant se couvrir sur les risques additionnels.

#### **Les provisions pour sinistres :**

Les sinistres en instance de paiement se sont élevés au 31 décembre 2023 à 4 559 958 dinars contre 6 743 647 dinars en 2022. Il est à noter que les sinistres à payer sont majorés des frais de gestion que peut occasionner le règlement des dits sinistres. Ils se détaillent par catégorie d'assurances au 31/12/2023 comme suit :

En Dinars	2023	2022
Contrats Mixte	1 325 752	2 261 860
Contrats Epargne	1 649 888	2 350 985
Contrats Décès	1 584 318	2 130 802
<b>Total</b>	<b>4 559 958</b>	<b>6 743 647</b>

#### **Les provisions pour participation aux bénéfices :**

Au 31/12/2023, le montant de la provision pour participation aux bénéfices présente un solde de 1 925 277 dinars contre 1 414 407 dinars l'exercice précédent. Ces provisions ont été calculées sur la base d'un taux de participation aux bénéfices de 36%.

#### **Les autres provisions techniques :**

Le poste des autres provisions techniques présente un solde de 4 985 359 dinars en 2023 contre 5 284 441 dinars en 2022. Il renferme principalement les réserves de stabilité des contrats collectifs pour un montant 1 489 962 dinars en 2023 contre 1 430 696 dinars en 2022 et les provisions pour frais de gestion qui totalisent 3 200 000 dinars en 2023.

## Note n°12 : Les Provisions techniques des contrats en unités de compte (U.C) :

Les provisions mathématiques des contrats en unités de compte s'élèvent à 6 732 183 dinars contre 4 701 077 dinars soit une hausse de 43 %.

L'actif représentant les U.C a totalisé un montant net 6 732 236 dinars contre 4 702 570 dinars.

## Note n°13 : Dettes pour dépôts reçus des réassureurs :

Le montant des dettes pour dépôts reçus des réassureurs totalise un montant de 1 740 881 dinars. Il est constitué de la part des réassureurs dans les provisions techniques.

## Note n°14 : Les dettes :

Les dettes de la compagnie s'élèvent aux 31/12/2023 à 4 059 223 dinars contre 1 799 053 dinars à fin 2022. Ce poste se détaille comme suit :

- Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques :

Ce poste renferme les dettes de la société envers l'état, le solde s'élève au 31 décembre 2023 à 775 229 dinars contre 550 801 dinars l'exercice précédent.

- Créditeurs divers

La rubrique « créditeurs divers » totalise en 2023 un solde de 3 282 121 dinars contre 1 246 375 en 2022. L'importante évolution de ce poste s'explique par la constatation des encaissements des primes non émises au 31-12-2023 pour un montant de 2 131 621 dinars.

Le solde du compte courant de GAT Assurances présente un solde créditeur de 913 824 dinars contre un solde créditeur de 1 019 553 dinars l'exercice précédent.

- Concours bancaire :

Ce poste enregistre un solde au 31 décembre 2023 de 1 873 dinars contre 1 877 au 31 décembre 2022.

La ventilation des dettes par antériorité (autres que les concours bancaires) se présente comme suit :

En Dinars	2023	2022
Etat et organismes de sécurité sociale	775 229	550 801
Créditeurs divers	3 282 121	1 246 375
Concours bancaires	1 873	1 877
<b>Total</b>	<b>4 059 223</b>	<b>1 799 053</b>

## Note n°15 : Les autres passifs :

Les autres passifs sont constitués des comptes de régularisation du passif. Ils s'élèvent en 2023 à 5 317 754 dinars contre 5 839 448 dinars en 2022. Ce poste est composé essentiellement par les différences sur le prix de remboursement des placements.

# Notes sur les états de résultat

## 1- Etat de résultat technique de l'assurance

### Note n°16 : Les primes émises :

Les primes émises nettes d'annulation de l'exercice 2023 s'élèvent à 58 703 594 dinars contre 53 897 856 dinars l'exercice précédent.

Les primes cédées au cours de l'exercice 2023 s'élèvent à 719 270 dinars contre 768 315 dinars en 2022.

La défalcation du chiffre d'affaires par catégorie d'assurance 31/12/2023 se présente comme suit :

En Dinars	2023	2022	Tx Evolution
Contrats Mixte	35 303 155	24 136 341	46%
Contrats Epargne	17 936 269	24 509 635	-27%
Contrats Décès	4 172 401	4 228 267	-1%
Contrats en Unité de Compte	1 291 768	1 023 613	26%
<b>Total</b>	<b>58 703 594</b>	<b>53 897 856</b>	<b>9%</b>

### Note n°17 : Les produits des placements :

Au 31 décembre 2023, les produits bruts de placements se sont élevés à 21 172 047 dinars et les charges de placement ont atteint 518 808 dinars. Le revenu net de placement a atteint 20 653 238 dinars contre un revenu net de 16 309 654 dinars l'exercice précédent.

### Note n°18 : Les produits non réalisés sur placement :

Il s'agit des plus-values constatées et non réalisées au 31/12/2023 au titre des placements des contrats en unités de compte.

### Note n°19 : La charge de sinistres :

En 2023 GAT VIE a enregistré une charge de sinistre nette de réassurance de 17 670 508 dinars contre 26 096 113 dinars l'exercice précédent soit 30% du chiffre d'affaires contre 49% l'exercice précédent.

La part des réassureurs dans les prestations payées s'élève au 31/12/2023 à 900 190 dinars contre 447 040 dinars l'exercice précédent.

Il est à noter que la charge de sinistres englobe, en plus des montants payés aux assurés et aux bénéficiaires des contrats, le montant des frais de gestion occasionnés par le traitement de ces sinistres ainsi que le montant des sinistres en instance de paiement au 31 décembre 2023.

La répartition des montants payés en brut entre les différentes catégories d'assurance au 31/12/2023 se présente comme suit :

En Dinars	2023	2022	Tx Evolution
Contrats Mixte	7 186 201	5 442 913	32%
Contrats Epargne	11 231 525	18 591 882	-40%
Contrats Décès	1 292 795	1 030 820	25%
Contrats en Unité de Compte	-	-	0%
<b>Total</b>	<b>19 710 521</b>	<b>25 065 615</b>	<b>-21%</b>

Quant à la variation de la provision au titre des sinistres en instance de paiement, elle se détaille par catégorie comme suit :

En Dinars	2023	2022
Contrats Mixte	- 936 107	- 27 314
Contrats Epargne	- 701 098	1 072 054
Contrats Décès	- 546 484	422 888
<b>Total</b>	<b>- 2 183 689</b>	<b>1 467 628</b>

#### Note n°20 : Variation des autres provisions techniques :

Ce poste a atteint, en brut, au 31 décembre 2023 la somme de 49 735 409 dinars contre 33 796 920 dinars l'exercice précédent.

En Dinars	2023	2022
Contrats Mixte	31 522 833	- 25 733 890
Contrats Epargne	14 848 695	58 018 420
Contrats Décès	1 332 775	2 524 976
Contrats en Unité de Compte	2 031 106	- 1 012 586
<b>Total</b>	<b>49 735 409</b>	<b>33 796 920</b>

#### Note n°21 : Participations aux bénéfiques et ristournes :

La participation aux bénéfiques et ristournes payées au cours de l'exercice 2023 s'est élevée à 231 715 dinars contre 35 567 dinars l'exercice précédent.

## Note n°22 : Les frais d'exploitation :

Les frais d'exploitation ont totalisé, au cours de l'exercice 2023, la somme de 3 616 536 dinars contre 2 749 466 dinars en 2022 soit une hausse de 31.5%. Ces frais représentent 6.2% du chiffre d'affaires.

La répartition des charges par nature aux diverses destinations prévues par la NC 26 est faite par l'application des clés de déversement.

La répartition des charges de salaires et connexes est faite selon la pondération de la masse salariale au temps effectif de travail de chaque personne (le temps effectif de travail est extrait d'une application dédiée).

Les honoraires sont affectés aux diverses destinations selon la nature des travaux objets de la facturation.

Les frais d'exploitation de GAT Vie sont en provenance des charges par nature comme suit :

Rubriques	Acquisition	Administration	Total
Salaires	862 491	549 536	1 412 027
Commissions	845 150	451 881	1 297 031
Diverses Charges	487 656	102 362	590 018
Honoraires	138 164	6 405	144 569
Amortissements et provisions	107 896	64 994	172 890
<b>Total</b>	<b>2 441 357</b>	<b>1 175 179</b>	<b>3 616 535</b>

Les frais d'exploitation se subdivisent en deux catégories :

- **Les frais d'acquisition** : Il s'agit des frais occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances. Ils comprennent les frais directement imputables, tels que les commissions d'acquisition, les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats ainsi que les frais indirectement imputables tels que les frais de publicité et les frais administratifs liés à l'établissement des contrats. Ils comprennent notamment les frais du personnel, la quote-part des loyers et des amortissements du mobilier et matériel.

Les frais d'acquisition s'élèvent au 31/12/2023 à 2 441 357 Dinars contre 1 859 105 dinars l'exercice précédent.

- **Les frais d'administration** : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent notamment les frais d'encaissement des primes, d'administration du portefeuille, les frais du personnel, la quote-part de loyers et les amortissements du mobilier et du matériel.

Les frais d'administration s'élèvent en 2023 à 1 175 179 dinars contre 890 361 dinars l'exercice précédent.

• **Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination :**

Regroupement de charges	Acquisition	Administration	Charges techniques	Placement	Gestion de sinistre	TOTAL
Salaires	862 491	549 536	1 173 565	-	200 056	2 785 649
Diverses Charges	487 656	102 362	284 277	388 713	34 235	1 297 243
Commissions	845 150	451 882	-	-	-	1 297 031
Amortissements et provisions	107 896	64 994	446 364	-	23 925	643 179
Honoraires	138 164	6 405	133 797	-	6 405	284 771
Cotisations aux organismes	-	-	231 617	-	-	231 617
Diverses taxes	-	-	68 473	-	-	68 473
<b>Total général</b>	<b>2 441 357</b>	<b>1 175 179</b>	<b>2 338 092</b>	<b>388 713</b>	<b>264 621</b>	<b>6 607 963</b>

**Note n°23 : Les autres charges techniques :**

Ils correspondent aux frais internes et externes qui ne sont pas affectés directement ou par l'application d'une clé de répartition à l'une des autres destinations. Leur montant s'élève en 2023 à 2 338 092 dinars soit 4 % du chiffre d'affaires.

**Note n°24 : Les charges de placements :**

Les charges de placements se sont élevées en 2023 à 518 808 dinars contre 1 038 425 dinars l'exercice 2022. Les charges de placements peuvent être classées en trois catégories :

En Dinars	2023	2022
Charges de gestion des placements,	427 394	430 841
Correction de valeur sur placements	43 322	87 119
Pertes provenant de la réalisation des placements	48 092	520 465
<b>Total</b>	<b>518 808</b>	<b>1 038 425</b>

✓ **Charges de gestion des placements :**

Elles correspondent aux charges internes et externes occasionnées par l'activité de gestion des placements. Ce poste inclue notamment les commissions et les courtages payés, les frais du personnel chargé de la gestion des placements et une partie des loyers payés.

✓ **Corrections de valeur sur placements :**

Il s'agit de la dépréciation des valeurs des titres de placement.

A cet effet, les titres cotés sont évalués au cours moyen du mois de décembre. Les moins-values éventuelles par rapport au cours d'achat doivent faire l'objet, en application du principe de prudence, d'une provision alors que les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres à revenus fixes, tout risque de recouvrement de la valeur de remboursement et/ou des intérêts constatés sur ces actifs fait l'objet d'une provision pour dépréciation à due concurrence.

✓ **Pertes provenant de la réalisation des placements :**

Il s'agit, essentiellement, des pertes subies suite à la cession des actions cotées.

**Note n°25 : Les produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat :**

Les produits de placement sont considérés comme des produits techniques et classés par conséquent dans l'état de résultat technique. Une partie de ces produits est transférée à l'état de résultat. Elle représente la rémunération des capitaux propres.

Etant donné que les actifs de GAT VIE ont été cantonnés aux divers produits commercialisés, le revenu à allouer aux capitaux propres a été calculé par rapport aux produits nets générés par les actifs dédiés.

Au 31 décembre 2023, les produits de placement nets de charges se sont élevés à 20 653 238 dinars contre un revenu net de 16 309 654 dinars l'exercice précédent.

Le produit à transférer à l'état de résultat s'élève à 582 817 dinars contre 834 754 dinars au 31 décembre 2023.

**LE RESULTAT TECHNIQUE**

L'exercice 2023 fait ressortir un résultat technique bénéficiaire de 5 212 543 dinars contre un bénéfice technique de 4 114 045 dinars 2022.

**2- Etat de résultat**

**Note n°26 : Le résultat des activités ordinaires :**

Le résultat des activités ordinaires de l'exercice 2023 avant impôt s'élève à 5 784 289 dinars contre 4 959 073 dinars en 2022 en hausse de 17%.

L'impôt sur les sociétés est arrêté à 1 133 546 dinars pour l'exercice 2023 contre 706 136 dinars pour l'exercice 2022.

Le résultat net de l'exercice 2023 est bénéficiaire et s'élève à 4 383 549 dinars contre un résultat bénéficiaire de 4 172 236 dinars en 2022.

## Note sur l'Etat de flux de trésorerie

Les flux de trésorerie qui proviennent des activités de l'entreprise au 31/12/2023 peuvent être classés en flux utilisés dans les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

### Note n°27 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation :

Au cours de l'exercice 2023, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à 5 669 758 dinars contre 3 090 837 dinars en 2022.

### Note n°28 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement :

En 2023, Les flux lié aux activités d'investissement s'élèvent à -99 010 dinars contre -66 209 dinars l'exercice précédent.

### Note n°29 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement :

Au cours de l'exercice 2023, GAT VIE a payé les dividendes de l'exercice 2023 pour un montant de 1 540 000 dinars.

La variation de la trésorerie est de 4 030 748 dinars. De ce fait, la trésorerie de fin d'exercice est arrêtée à 7 303 546 dinars contre 3 272 798 dinars en 2022.

Le solde de la trésorerie se détaille comme suit :

A l'actif		Solde brut	Provision	Montant net
<b>AC71</b>	Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	7 305 419	114 719	7 190 700
Au Passif				
<b>PA635</b>	Concours bancaires	1 873	0	1 873
	<b>Solde de trésorerie</b>	<b>7 303 546</b>	<b>114 719</b>	<b>7 188 827</b>

### Note n°30 : Note sur les opérations liées :

- GAT Investissement a conclu avec GAT VIE une convention de gestion de portefeuille. La charge facturée au titre de l'exercice 2023 s'élève en TTC à 357 000 dinars.
- GAT Vie a servi des dividendes à GAT Assurances pour un montant Brut de 1 521 916 dinars.
- GAT Vie a reçu des dividendes de la part de GAT Assurances pour un montant Brut de 195 885 dinars.
- GAT Vie a reçu des dividendes de la part de GAT Immobilier pour un montant Brut de 48 024 dinars.

- GAT Vie a reçu des dividendes de la part de GAT Investissement pour un montant Brut de 385 dinars.
- GAT Vie a servi à GAT Assurances des jetons de présence pour un montant Brut de 23 000 dinars.
- GAT Assurances a servi à GAT VIE des Jetons de présence pour un montant Brut de 21 333 dinars.
- GAT Immobilier a servi à GAT VIE des Jetons de présence pour un montant Brut de 6 250 dinars.
- GAT Assurances a souscrit un contrat d'assurance vie collectif (Décès + Incapacité/Invalidité) au profit de son personnel auprès de sa filiale GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2023 s'élève à 104 535 dinars.
- GAT Assurances a souscrit un contrat d'assurance vie collectif (Décès) au profit de son personnel chez sa filiale GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2023 s'élève à 70 344 dinars.
- GAT Assurances a souscrit un contrat collectif d'assurance vie garantissant les indemnités de départ à la retraite dues à son personnel (IFC Vista) auprès de sa filiale GAT VIE. La prime d'assurance relative à l'exercice 2021 s'élève à 247 548 dinars.
- GAT Assurances a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Retraite complémentaire) au profit de son personnel auprès de GAT VIE. La prime d'assurance relative à l'exercice 2023 s'élève à 538 833 dinars.
- GAT Immobilier a souscrit un contrat collectif d'assurance vie garantissant les indemnités de départ à la retraite dues à son personnel (IFC Vista) auprès de GAT VIE. La prime d'assurance relative à l'exercice 2023 s'élève à 9 000 dinars.
- GAT Immobilier a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Retraite Complémentaire) au profit de son personnel auprès de GAT VIE. La prime d'assurance relative à l'exercice 2023 s'élève à 16 282 dinars.
- GAT Immobilier a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Décès + Incapacité/Invalidité) au profit de son personnel auprès de GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2023 s'élève à 1 749 dinars.
- GAT Immobilier a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Décès) au profit de son personnel chez GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2023 s'élève à 2 720 dinars.
- GAT Investissement a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Retraite Complémentaire) au profit de son personnel auprès de GAT VIE. La prime d'assurance relative à l'exercice 2023 s'élève à 10 716 dinars.
- GAT Investissement a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Décès + Incapacité/Invalidité) au profit de son personnel chez GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2023 s'élève à 676 dinars.
- GAT Investissement a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Décès) au profit de son personnel chez GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2023 s'élève à 833 dinars.
- GAT Investissement a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Fidélisation) au profit de son personnel chez GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2023 s'élève à 15 734 dinars.

- GAT VIE a souscrit un contrat collectif (Décès + Incapacité/Invalidité) au profit de son personnel auprès de GAT Assurances. La prime d'assurance relative à l'exercice 2023 s'élève à 10 188 dinars.
- La quote-part TTC de GAT Vie dans les charges communes du personnel de GAT Assurances s'élève à 753 604 dinars.
- La quote-part TTC de GAT Assurances dans les charges salariales du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT Assurances (branche santé) s'élève à 263 640 dinars.
- GAT Assurances a refacturé à GAT VIE les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de sa filiale GAT VIE au titre du contrat d'assurance groupe pour 37 425 dinars.
- GAT VIE a loué des locaux auprès de GAT Assurances. Le montant annuel du loyer TTC en 2023 s'élève à 100 568 dinars.
- GAT Assurances a refacturé à GAT VIE un montant de 91 577 dinars représentant la quote-part de GAT VIE dans les charges communes d'immeuble.
- GAT Assurances a refacturé à GAT VIE le montant des frais téléphoniques et les frais de carburant supportés à leur place. Ce montant s'élève pour l'exercice 2023 à 5 880 dinars pour les frais téléphoniques et 732 dinars pour les frais de carburant.
- GAT VIE a accordé des prêts en faveur du personnel de GAT Assurances. Le capital restant dû au 31/12/2023 s'élève à 16 951 dinars.
- Le compte « sociétés du Groupe GAT » présente un solde créditeur au 31/12/2023 de 913 824 dinars relatif à des opérations réalisées avec GAT Assurances (opérations de refacturation des charges communes).

### Note n°31 : Evènements postérieurs à la date de clôture de l'exercice :

A ce jour aucun évènement n'a été enregistré et qui peut impacter les états financiers de l'année 2023.

## ANNEXES



**Annexe n° 9 : Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2023**

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	6 714 665	6 714 665	9 918 526	3 203 861
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM (2)	28 372 427	27 824 161	27 824 161	
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe (3)				
Autres parts d'OPCVM (4)				
Obligations et autres titres à revenu fixe (5)	115 556 685	115 527 000	115 527 000	
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	2 036 892	2 031 892	2 031 892	
Dépôts auprès des entreprises cédantes				
Autres dépôts (6)	103 349 308	103 349 308	103 349 308	
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte	6 732 236	6 732 236	6 732 236	
<b>Total :</b>	<b>262 762 213</b>	<b>262 179 262</b>	<b>265 383 123</b>	<b>3 203 861</b>

## Annexe n° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Inventaire 2020</b>					
Règlements cumulés	11 477 958	9 105 354	20 702 363	14 367 168	41 323 767
Provisions pour sinistres	62 511	491 397	487 759	306 920	890 754
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>11 540 469</b>	<b>9 596 751</b>	<b>21 190 122</b>	<b>14 674 088</b>	<b>42 214 521</b>
Primes acquises	18 572 560	26 500 432	41 757 969	61 834 100	63 894 460
% sinistres / primes acquises	<b>62,14%</b>	<b>36,21%</b>	<b>50,75%</b>	<b>23,73%</b>	<b>66,07%</b>
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Inventaire 2021</b>					
Règlements cumulés	9 204 411	20 706 868	14 497 921	41 805 735	66 034 754
Provisions pour sinistres	703 148	460 027	166 727	249 474	2 742 393
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>9 907 559</b>	<b>21 166 895</b>	<b>14 664 648</b>	<b>42 055 209</b>	<b>68 777 147</b>
Primes acquises	26 500 432	41 757 969	61 834 100	63 894 460	36 924 723
% sinistres / primes acquises	<b>37,39%</b>	<b>50,69%</b>	<b>23,72%</b>	<b>65,82%</b>	<b>186,26%</b>
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Inventaire 2022</b>					
Règlements cumulés	20 724 064	14 514 662	41 890 909	68 371 499	22 598 493
Provisions pour sinistres	475 745	157 485	212 847	694 236	4 106 246
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>21 199 809</b>	<b>14 672 147</b>	<b>42 103 756</b>	<b>69 065 735</b>	<b>26 704 739</b>
Primes acquises	41 757 969	61 834 100	63 894 460	36 924 723	53 897 857
% sinistres / primes acquises	<b>50,77%</b>	<b>23,73%</b>	<b>65,90%</b>	<b>187,04%</b>	<b>49,55%</b>
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Inventaire 2023</b>					
Règlements cumulés	14 516 558	41 926 604	68 520 453	25 223 748	16 292 758
Provisions pour sinistres	159 475	178 995	598 082	831 495	1 826 787
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>14 676 033</b>	<b>42 105 599</b>	<b>69 118 535</b>	<b>26 055 243</b>	<b>18 119 545</b>
Primes acquises	41 757 969	61 834 100	63 894 460	36 924 723	58 703 594
% sinistres / primes acquises	<b>35,15%</b>	<b>68,09%</b>	<b>108,18%</b>	<b>70,56%</b>	<b>30,87%</b>

### Annexe n° 11 : Ventilation des charges et produits des placements au 31/12/2023

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des placements immobiliers			-
Revenus des autres placements		21 172 047	21 172 047
<b>Total produits des placements</b>	<b>0</b>	<b>21 172 047</b>	<b>21 172 047</b>
Frais externes et internes		-480 128	-480 128
<b>Total charges des placements</b>	<b>0</b>	<b>-480 128</b>	<b>-480 128</b>

<b>Annexe 12 : Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2023</b>	<b>Total</b>
Primes Acquisées	58 703 594
Charges de prestations	-17 791 453
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	-49 735 409
Autres Produits Techniques	0
<b>Solde de souscription :</b>	<b>-8 823 268</b>
Frais d'acquisition	-2 441 357
Autres charges de gestion nettes	-3 513 271
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes :</b>	<b>-5 954 628</b>
Produits nets de placements	20 109 102
Participation aux résultats	-26 023
<b>Solde Financier :</b>	<b>20 083 079</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	-719 270
Part des réassureurs dans les prestations payées	120 945
Part des réassureurs dans les charges de provisions	232 332
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	257 738
Commissions reçues des réassureurs	15 615
<b>Solde de réassurance :</b>	<b>-92 640</b>
<b>Résultat technique Décembre 2023</b>	<b>5 212 543</b>
<b>Résultat technique Décembre 2022</b>	<b>4 114 045</b>
	<b>1 098 498</b>
<b>Variation 2023- 2022 :</b>	<b>27%</b>
<b>Informations complémentaires :</b>	
Versement périodique de rente Vie	1 137 879
Rachats Vie payés	10 978 754
Sinistres et Capitaux échus Vie	7 593 888
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes Vie au 31/12/2023	258 428 745
Provisions techniques brutes Vie au 31/12/2022	210 877 024

**Annexe 15 : Tableau de raccordement du résultat technique  
par catégorie d'assurance aux états financiers  
Catégorie : Vie au 31/12/2023**

	<b>Raccordement</b>	<b>Total</b>
Primes Acquises	PRV11	58 703 594
Charges de prestations	CHV11	-17 791 453
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV12, CHV21	-49 735 409
<b>Solde de souscription :</b>		<b>-8 823 268</b>
Frais d'acquisition	CHV41, CHV42	-2 441 357
Autres charges de gestion nettes	PRV4, CHV43	-3 513 271
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes :</b>		<b>-5 954 628</b>
Produits nets de placements	PRV2, CHV9	20 109 102
Participation aux Bénéfices & Ristournes	CHV3	-26 023
<b>Solde Financier :</b>		<b>20 083 079</b>
Primes cédées ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	-719 270
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11 2° Colonne	120 945
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV21 2° Colonne	232 332
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3 2° Colonne	257 738
Commissions reçues des réassureurs	CHV44 2° Colonne	15 615
<b>Solde de réassurance :</b>		<b>-92 640</b>
<b>Résultat technique :</b>		<b>5 212 543</b>
<b>Informations complémentaires :</b>		
Versements périodiques de rentes Vie		1 137 879
Montants des rachats Vie		10 978 754
Sinistres et Capitaux échus Vie		7 593 888
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes Vie à la clôture		258 428 745
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture		210 877 024

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES** **États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2023**

**Messieurs les actionnaires de la société GAT VIE,**

**Rapport sur l'audit des états financiers**

### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 9 mai 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « GAT Vie », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat technique, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total net de bilan de 293 162 458 dinars, des capitaux propres positifs de 22 371 942 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 4 383 549 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **Paragraphe d'observation**

Nous attirons votre attention sur le fait que la compagnie doit se conformer aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales traitant des participations croisées au sein des groupes de sociétés.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

## **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Assemblée des actionnaires a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe au Conseil de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé, selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par Le Conseil, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments

probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### **▪ Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

#### **▪ Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société « GAT Vie » avec la réglementation en vigueur.

---

Fait à Tunis, le 16 mai 2024  
Le commissaire aux comptes

Mohamed Hedi KAMMOUN  
*ECC Mazars*

## RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

---

## **RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Mesdames et Messieurs les actionnaires

De la Société « GAT Vie »

92-94, Avenue Hédi Chaker – Tunis 1002

En application des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A. Conventions et opérations nouvellement réalisées en 2023 (autres que rémunérations des dirigeants) :**

Votre conseil ne nous a informé d'aucune convention nouvellement conclue au cours de l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

### **B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures à l'exercice 2023 :**

- GAT Investissement a conclu avec GAT VIE une convention de gestion de portefeuille. La charge facturée au titre de l'exercice 2023 s'élève en TTC à 357 000 dinars.
- GAT Vie a servi des dividendes à GAT Assurances pour un montant Brut de 1 521 916 dinars.
- GAT Vie a reçu des dividendes de la part de GAT Assurances pour un montant Brut de 195 885 dinars.
- GAT Vie a reçu des dividendes de la part de GAT Immobilier pour un montant Brut de 48 024 dinars.
- GAT Vie a reçu des dividendes de la part de GAT Investissement pour un montant Brut de 385 dinars.
- GAT Vie a servi à GAT Assurances des jetons de présence pour un montant Brut de 23 000 dinars.

- GAT Assurances a servi à GAT VIE des Jetons de présence pour un montant Brut de 21 333 dinars.
- GAT Immobilier a servi à GAT VIE des Jetons de présence pour un montant Brut de 6 250 dinars.
- GAT Assurances a souscrit un contrat d'assurance vie collectif (Décès + Incapacité/Invalidité) au profit de son personnel auprès de sa filiale GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2023 s'élève à 104 535 dinars.
- GAT Assurances a souscrit un contrat d'assurance vie collectif (Décès) au profit de son personnel chez sa filiale GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2023 s'élève à 70 344 dinars.
- GAT Assurances a souscrit un contrat collectif d'assurance vie garantissant les indemnités de départ à la retraite dues à son personnel (IFC Vista) auprès de sa filiale GAT VIE. La prime d'assurance relative à l'exercice 2023 s'élève à 247 548 dinars.
- GAT Assurances a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Retraite complémentaire) au profit de son personnel auprès de GAT VIE. La prime d'assurance relative à l'exercice 2023 s'élève à 538 833 dinars.
- GAT Immobilier a souscrit un contrat collectif d'assurance vie garantissant les indemnités de départ à la retraite dues à son personnel (IFC Vista) auprès de GAT VIE. La prime d'assurance relative à l'exercice 2023 s'élève à 9 000 dinars.
- GAT Immobilier a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Retraite Complémentaire) au profit de son personnel auprès de GAT VIE. La prime d'assurance relative à l'exercice 2023 s'élève à 16 282 dinars.
- GAT Immobilier a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Décès + Incapacité/Invalidité) au profit de son personnel auprès de GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2023 s'élève à 1 749 dinars.
- GAT Immobilier a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Décès) au profit de son personnel chez GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2023 s'élève à 2 720 dinars.
- GAT Investissement a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Retraite Complémentaire) au profit de son personnel auprès de GAT VIE. La prime d'assurance relative à l'exercice 2023 s'élève à 10 716 dinars.
- GAT Investissement a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Décès + Incapacité/Invalidité) au profit de son personnel chez GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2023 s'élève à 676 dinars.
- GAT Investissement a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Décès) au profit de son personnel chez GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2023 s'élève à 833 dinars.
- GAT Investissement a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Fidélisation) au profit de son personnel chez GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2023 s'élève à 15 734 dinars.

- GAT VIE a souscrit un contrat collectif (Décès + Incapacité/Invalidité) au profit de son personnel auprès de GAT Assurances. La prime d'assurance relative à l'exercice 2023 s'élève à 10 188 dinars.
- La quote-part TTC de GAT Vie dans les charges communes du personnel de GAT Assurances s'élève à 753 604 dinars.
- La quote-part TTC de GAT Assurances dans les charges salariales du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT Assurances (branche santé) s'élève à 263 640 dinars.
- GAT Assurances a refacturé à GAT VIE les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de sa filiale GAT VIE au titre du contrat d'assurance groupe pour 37 425 dinars.
- GAT VIE a loué des locaux auprès de GAT Assurances. Le montant annuel du loyer TTC en 2023 s'élève à 100 568 dinars.
- GAT Assurances a refacturé à GAT VIE un montant de 91 577 dinars représentant la quote-part de GAT VIE dans les charges communes d'immeuble.
- GAT Assurances a refacturé à GAT VIE le montant des frais téléphoniques et les frais de carburant supportés à leur place. Ce montant s'élève pour l'exercice 2023 à 5 880 dinars pour les frais téléphoniques et 732 dinars pour les frais de carburant.
- GAT VIE a accordé des prêts en faveur du personnel de GAT Assurances. Le capital restant dû au 31/12/2023 s'élève à 16 951 dinars.
- Le compte « sociétés du Groupe GAT » présente un solde créditeur au 31/12/2023 de 913 824 dinars relatif à des opérations réalisées avec GAT Assurances (opérations de refacturation des charges communes).

### **C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :**

#### **Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tel que visés à l'article 200 nouveau II§5 du CSC sont définies comme suit :**

- Le Conseil d'Administration de GAT VIE du 11/05/2023 a décidé de renouveler le mandat de Mr Mohamed DKHILI en tant que Président Directeur Général de GAT VIE.
- Le Conseil d'Administration de GAT VIE du 24/12/2020 a décidé de nommer Mr Skander LAHRIZI Directeur Général Adjoint de GAT VIE à partir du 1er février 2021 et a fixé ses obligations et engagements.

#### **Les charges des dirigeants relatives à l'exercice 2023 se présentent comme suit :**

- La rémunération de la Direction Générale en 2023 y compris les avantages en nature se présente comme suit :

Montants bruts en dinars	DGA		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/23	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/23
Avantages à CT	274 704	0	0	0
Avantages à long termes	64 908	22 724	0	0
Avantages en nature	15 836	0	0	0
Jetons de présence	0	0	64 000	64 000
<b>Total</b>	<b>355 448</b>	<b>22 724</b>	<b>64 000</b>	<b>64 000</b>

- Les jetons de présence de l'exercice 2023 ont été décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11/05/2023 et s'élèvent à 40 000 dinars en brut. L'AGO décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit et au Comité des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2023, la somme totale de 12 000 dinars en brut pour chaque Comité.

Par ailleurs, en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions à l'exception des opérations et transactions entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Fait à Tunis, le 16 mai 2024  
Le commissaire aux comptes

Mohamed Hedi KAMMOUN  
ECC Mazars

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS**

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES  
SOTUVER**

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcherga Zaghouan

La Société Tunisienne de Verreries (SOTUVER) publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 Décembre 2023 accompagnés des rapports des commissaires aux comptes : M. Fehmi LAOURINE (AMC Ernst & Young) et M. Mohamed TRIKI (Infirst AUDITORS).

**Bilan**  
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Solde au	
		31/12/2023	31/12/2022
<b>Actifs</b>			
<b>Actifs non courants</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		1 691 513	1 628 117
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(1 561 439)	(1 476 843)
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>(B.1)</b>	<b>130 075</b>	<b>151 274</b>
Immobilisations corporelles		176 464 211	163 204 234
- Amortissements et provisions des immobilisations corporelles		(102 123 054)	(93 475 715)
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>(B.1)</b>	<b>74 341 157</b>	<b>69 728 519</b>
Immobilisations financières		28 124 785	11 862 433
- Provisions sur immobilisations financières		(264 553)	(264 553)
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>(B.2)</b>	<b>27 860 232</b>	<b>11 597 880</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>102 331 464</b>	<b>81 477 673</b>
Autres actifs non courants	<b>(B.3)</b>	62 624	62 624
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>102 394 088</b>	<b>81 540 297</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks		54 203 823	41 221 536
- Provisions pour dépréciation des stocks		(4 555 352)	(3 831 790)
<b>Stocks nets</b>	<b>(B.4)</b>	<b>49 648 471</b>	<b>37 389 747</b>
Clients et comptes rattachés		35 144 864	30 278 962
- Provisions pour dépréciation des comptes clients		(8 068 933)	(5 648 436)
<b>Clients et comptes rattachés nets</b>	<b>(B.5)</b>	<b>27 075 931</b>	<b>24 630 525</b>
Autres actifs courants		29 473 612	22 171 126
- Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(1 740 042)	(1 035 387)
<b>Autres actifs courants nets</b>	<b>(B.6)</b>	<b>27 733 570</b>	<b>21 135 739</b>
Placements et autres actifs financiers		68 550 000	61 650 000
- Provision pour dépréciation des placements et autres actifs financiers		(750 000)	-
<b>Placements et autres actifs financiers nets</b>	<b>(B.7)</b>	<b>67 800 000</b>	<b>61 650 000</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>(B.8)</b>	2 172 383	11 607 870
<b>Total des actifs courants</b>		<b>174 430 355</b>	<b>156 413 881</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>276 824 443</b>	<b>237 954 178</b>

**Bilan**  
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Solde au	
		31/12/2023	31/12/2022
<b>Capitaux propres et passifs</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		39 254 475	39 254 475
Réserves		12 525 172	11 865 464
Réserves spéciales réinvestissements		3 752 300	3 752 300
Subventions d'investissement		346 406	412 407
Résultats reportés		34 544 685	22 535 208
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>90 423 038</b>	<b>77 819 854</b>
Résultat de l'exercice		<b>38 191 627</b>	<b>30 881 821</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>(B.9)</b>	<b>128 614 666</b>	<b>108 701 675</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts et dettes assimilées	<b>(B.10)</b>	43 985 928	44 261 314
Provisions pour risques et charges	<b>(B.11)</b>	2 772 892	2 341 522
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>46 758 820</b>	<b>46 602 836</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>(B.12)</b>	26 230 804	23 548 907
Autres passifs courants	<b>(B.13)</b>	19 839 068	17 080 003
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>(B.14)</b>	55 381 085	42 020 757
<b>Total des passifs courants</b>		<b>101 450 957</b>	<b>82 649 667</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>148 209 777</b>	<b>129 252 503</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>276 824 443</b>	<b>237 954 178</b>

**Etat de résultat**  
**(Exprimé en Dinars)**

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31/12/2023	31/12/2022
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus	(R.1)	165 986 659	156 198 849
Autres produits d'exploitation	(R.2)	4 480 373	4 176 098
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>170 467 032</b>	<b>160 374 947</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Variation des stocks de produits finis et des encours		4 297 152	(9 128 895)
Achats d'approvisionnements consommés	(R.3)	(86 243 719)	(73 846 180)
Charges de personnel	(R.4)	(14 786 196)	(15 349 601)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(R.5)	(13 482 436)	(10 880 614)
Autres charges d'exploitation	(R.6)	(15 337 596)	(12 246 915)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(125 552 794)</b>	<b>(121 452 205)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>44 914 238</b>	<b>38 922 742</b>
Charges financières nettes	(R.7)	(10 157 563)	(6 690 159)
Produits de placements	(R.8)	6 139 679	2 289 398
Autres gains ordinaires	(R.9)	3 394 784	151 258
Autres pertes ordinaires	(R.10)	(538 160)	(60 014)
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>43 752 978</b>	<b>34 613 226</b>
Impôt sur les bénéfices	(R.11)	(5 561 351)	(3 731 405)
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>38 191 627</b>	<b>30 881 821</b>
Eléments extraordinaires		-	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>38 191 627</b>	<b>30 881 821</b>
Effet des modifications comptables (nets d'impôt)		-	-
<b>Résultat de l'exercice après modification comptable</b>		<b>38 191 627</b>	<b>30 881 821</b>

**Etat de flux de trésorerie**  
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31/12/2023	31/12/2022
<b><i>Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation</i></b>			
Résultat net		38 191 627	30 881 821
<b>Ajustements pour</b>			
Amortissements et provisions	(F.1)	13 482 436	10 880 614
Résorptions des subventions d'investissement		(66 002)	(191 896)
<b>Variation des :</b>			
Stocks	(F.2)	(12 982 287)	3 887 695
Créances clients	(F.2)	(4 865 902)	(11 443 387)
Autres actifs	(F.2)	(7 302 486)	(3 023 630)
Fournisseurs et autres dettes	(F.3)	5 720 547	12 350 455
<b>Autres ajustements :</b>			
Plus ou moins-values de cession		-	(151 258)
<b>Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation</b>		<b>32 177 933</b>	<b>43 190 414</b>
<b><i>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i></b>			
Décaissements affectés aux acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles	(F.4)	(13 323 374)	(13 220 799)
Décaissements affectés aux acquisitions des immobilisations financières		(16 262 352)	(498 476)
<b>Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>(29 585 726)</b>	<b>(13 719 275)</b>
<b><i>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</i></b>			
Encaissements sur fonds social		55 793	3 923
Encaissements provenant des emprunts		2 800 000	10 000 000
Remboursements d'emprunts		(3 738 926)	(7 594 604)
Distribution de dividendes		(18 268 429)	(13 286 130)
Encaissements crédit de financement		142 015 272	97 975 000
Remboursements de crédit de financement		(132 475 000)	(90 200 000)
Intérêts courus		(36 118)	222 122
<b>Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>(9 647 407)</b>	<b>(2 879 688)</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>(7 055 200)</b>	<b>26 591 451</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>71 701 435</b>	<b>45 109 984</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	(F.5)	<b>64 646 235</b>	<b>71 701 435</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### I. Présentation de la société

La société « SOTUVER S.A » est une société anonyme, ayant un capital de 39 254 475 DT. La « SOTUVER S.A » est une filiale de la société CFI.

La société « SOTUVER S.A » a pour objet social la fabrication et la commercialisation en Tunisie et à l'étranger de tous articles en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre ainsi que la fabrication et la commercialisation de tous les produits annexes ou connexes à l'industrie du verre.

### II. Faits saillants de l'exercice

L'exercice 2023 est marqué par les faits suivants :

- L'acquisition d'un nombre de 2 599 000 actions au capital de la société « SGI » respectivement 1 600 000 actions auprès de « ATTIJARI SICAR » et 999 000 actions auprès de « Lloyd Tunisien » ;
- La hausse des revenus de 6% (165 986 659 DT en 2023 contre 156 198 849 DT en 2022) ;
- La souscription d'un nouvel emprunt auprès de la « Banque de Tunisie » pour un montant de 2 800 000 DT remboursable dans un délai de 7 ans au taux TMM+1,65%.

### III. Référentiel comptable

#### III.1. DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2023 sont établis conformément aux normes comptables Tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 Décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 Décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

#### III.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Pour l'établissement de ses états financiers, la société respecte les hypothèses sous-jacentes et les principes et méthodes comptables de base préconisés par le Système Comptable Tunisien, à savoir :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement
- La convention de l'entité
- La convention de l'unité monétaire
- La convention de la périodicité
- La convention du coût historique
- La convention de réalisation de revenu
- La convention de la permanence des méthodes
- La convention de l'information complète
- La convention de prudence
- La convention de l'importance relative
- La convention de la prééminence du fond sur la forme.

#### - **Unité monétaire**

Les livres comptables de la société sont tenus en Dinars Tunisiens. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. Au 31 Décembre, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

La politique actuelle de couverture contre les risques de change consiste à équilibrer dans la limite du possible les opérations d'achat et de vente réalisées dans la même devise, pour ce faire la société gère des comptes bancaires en devise étrangères ; il s'agit principalement des comptes en Euro.

Les gains et pertes de change sont prise en compte à la date de clôture sur la base des taux de change à ladite date.

#### - **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises par la société « SOTUVER S.A » sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations de la société sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux appliqués sont les suivants :

<b>Nature</b>	<b>Taux annuels</b>
Constructions	De 2% à 5 %
Matériel Industriel	De 10% à 12,5%
Matériels de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Mobiliers, matériels de bureau	10%
Matériels informatiques	15%
Matériel de sécurité	10%
Logiciels et Licences	33%

Par ailleurs, les contrats de location-financement sont comptabilisés parmi les immobilisations de la société pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminées, chacune au commencement du contrat de location. Le taux d'actualisation à utiliser pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les coûts directs initiaux encourus par la société sont ajoutés au montant comptabilisé en tant qu'actif.

La méthode d'amortissement des actifs loués est cohérente avec celle applicable aux actifs amortissables que possède la société et la dotation aux amortissements est calculée sur la base des dispositions de la NCT 5 relative Immobilisations corporelles et de la NCT 6 Immobilisations incorporelles.

#### - **Immobilisations financières**

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût. Les frais d'acquisition (commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais bancaires) sont exclus. Toutefois, les honoraires d'études et de conseils relatifs à l'acquisition de ces placements à long terme sont inclus dans leur coût d'acquisition.

À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à SOTUVER).

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation et les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

La SOTUVER opte pour le classement de ses placements conformément à la norme comptable où un placement à court terme est un placement que la SOTUVER n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

- **Les comptes clients créditeurs et fournisseurs débiteurs**

Les comptes clients créditeurs sont présentés parmi les autres passifs courants et pour les comptes fournisseurs débiteurs, ils sont présentés parmi les autres actifs courants.

- **Charges reportées**

Les charges reportées enregistrent les frais de pré-exploitation du nouvel investissement ainsi que les frais engagés au titre de l'intervention des consultants afin d'améliorer la performance de la société.

Ces charges sont amorties sur une période de trois ans à partir de la date de leur capitalisation.

- **Subvention d'investissement**

Les subventions d'investissement ne sont comptabilisées que lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- a. l'entreprise pourra se conformer aux conditions attachées aux subventions ;
- b. les subventions seront perçues par l'entreprise.

Les subventions d'investissement relatives à des biens amortissables sont à rapporter aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations. Ces subventions sont rapportées proportionnellement à ces charges d'amortissement.

- **Prise en compte des revenus**

Les revenus provenant des ventes de marchandises sont comptabilisés lors du transfert par « SOTUVER S.A » à l'acheteur, des principaux risques et avantages inhérents à la propriété (transfert de propriété) ou lorsqu'elle ne conserve qu'une part insignifiante des risques inhérents à la propriété dans l'unique but de protéger la recouvrabilité de la somme due.

- **Stocks**

Les produits finis de la « SOTUVER S.A » sont évalués à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture. Une provision pour dépréciation est constatée sur les articles à rotation lente ou obsolètes.

Le stock des palettes a été comptabilisé sur la base des quantités théoriques arrêtés en date de 31 Décembre 2023.

## IV. Notes explicatives

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

### VI.1. Notes sur le bilan

#### B.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 Décembre 2023 se présente comme suit :

Désignation	Valeur brute au 31/12/2022	Acquisitions	Transfert	Valeur brute au 31/12/2023	Amort. Cumulés au 31/12/2022	Dotations aux amort.	Dotations aux provisions	Amortissements et provisions cumulés au 31/12/2023	VCN au 31/12/2022	VCN au 31/12/2023
Investissements, Recherches et développements	701	-	-	701	(701)	-	-	(701)	-	-
Licences	212 854	36 597	-	249 451	(207 408)	(23 631)	-	(231 039)	5 446	18 412
Logiciels	1 400 433	26 800	-	1 427 233	(1 268 734)	(60 965)	-	(1 329 699)	131 699	97 534
Brevets	8 357	-	-	8 357	-	-	-	-	8 357	8 357
Immobilisations incorporelles en cours	5 772	-	-	5 772	-	-	-	-	5 772	5 772
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>1 628 117</b>	<b>63 397</b>	<b>-</b>	<b>1 691 513</b>	<b>(1 476 843)</b>	<b>(84 596)</b>	<b>-</b>	<b>(1 561 439)</b>	<b>151 274</b>	<b>130 075</b>
Terrains	955 308	-	-	955 308	-	-	-	-	955 308	955 308
Constructions	23 775 709	800 708	1 842 897	26 419 314	(11 508 015)	(776 748)	-	(12 284 763)	12 267 694	14 134 551
Equipements de bureau	609 827	53 075	-	662 902	(483 622)	(30 559)	-	(514 181)	126 206	148 721
Installations techniques	3 718 270	255 488	-	3 973 758	(2 882 403)	(143 846)	-	(3 026 249)	835 867	947 509
Matériel de sécurité	759 084	(131 488)	-	627 596	(255 599)	(53 184)	-	(308 783)	503 485	318 813
Matériel de transport	2 190 468	380 990	-	2 571 458	(1 692 863)	(486 553)	-	(2 179 416)	497 606	392 042
Matériel Industriel	112 472 644	6 867 323	-	119 339 967	(74 723 421)	(6 345 549)	-	(81 068 970)	37 749 223	38 270 997
Matériel Informatique	1 638 349	753 178	-	2 391 527	(1 155 258)	(216 167)	-	(1 371 425)	483 091	1 020 102
Outillage Industriel	1 597 189	302 189	-	1 899 378	(774 535)	(132 444)	-	(906 979)	822 654	992 399
Immobilisations corporelles en cours	15 487 384	3 978 514	(1 842 897)	17 623 000	-	-	(462 290)	(462 290)	15 487 384	17 160 711
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>163 204 234</b>	<b>13 259 977</b>	<b>-</b>	<b>176 464 211</b>	<b>(93 475 715)</b>	<b>(8 185 049)</b>	<b>(462 290)</b>	<b>(102 123 054)</b>	<b>69 728 519</b>	<b>74 341 157</b>
<b>Total</b>	<b>164 832 351</b>	<b>13 323 374</b>	<b>-</b>	<b>178 155 725</b>	<b>(94 952 558)</b>	<b>(8 269 645)</b>	<b>(462 290)</b>	<b>(103 684 493)</b>	<b>69 879 793</b>	<b>74 471 232</b>

## B.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 27 860 232 DT contre 11 597 880 DT au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	Valeur brute au 31/12/2023	Provision	Valeur nette au 31/12/2023	Valeur nette au 31/12/2022
Titres de participations	24 739 592	(264 553)	24 475 039	8 695 439
Cautionnements	2 234 790	-	2 234 790	1 823 474
Emprunt Obligataire	500 000	-	500 000	500 000
Dépôt Lloyd	650 403	-	650 403	578 967
<b>Total</b>	<b>28 124 785</b>	<b>(264 553)</b>	<b>27 860 232</b>	<b>11 597 880</b>

(\*) Les titres de participation nets s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 24 475 039 DT se détaillant comme suit :

Participation	Valeur brute au 31/12/2023	Provisions	Valeurs nettes au 31/12/2023	Valeurs nettes au 31/12/2022
SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI)	23 388 900	-	23 388 900	7 609 300
SABLES VERRIERS DE TUNISIE (SVT)	1 000 000	-	1 000 000	923 842
MARINA JERBA	190 730	(104 592)	86 139	120 282
VETRO MEDITERRANEO	120 000	(120 000)	-	42 015
ADRIAVETRO	27 462	(27 462)	-	-
NSD	12 500	(12 500)	-	-
<b>Total</b>	<b>24 739 592</b>	<b>(264 553)</b>	<b>24 475 039</b>	<b>8 695 439</b>

## B.3. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 62 624 DT contre le même solde au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Charges reportées	62 624	62 624	-
<b>Total</b>	<b>62 624</b>	<b>62 624</b>	<b>-</b>

Ce montant englobe les coûts d'études engagés par la société pour la réalisation du projet photovoltaïque non encore achevé à la clôture d'exercice 2023.

## B.4. Stocks

Les stocks nets s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 49 648 471 DT contre 37 389 747 DT au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit

Désignations	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Produits finis	16 124 808	11 827 655	4 297 152
Moules	18 577 652	14 639 107	3 938 545
Matières consommables	13 263 834	8 278 698	4 985 136
Matières premières	4 077 124	2 132 511	1 944 613
Emballages	1 145 905	1 585 072	(439 167)
Palettes	1 014 501	2 758 494	(1 743 993)
<b>Stocks brut</b>	<b>54 203 823</b>	<b>41 221 536</b>	<b>12 982 287</b>
Provisions pour dépréciation des stocks	(4 555 352)	(3 831 790)	(723 563)
<b>Stocks net</b>	<b>49 648 471</b>	<b>37 389 747</b>	<b>12 258 724</b>

## B.5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 27 075 931 DT contre 24 630 525 DT au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Clients d'exploitation	29 171 031	22 624 352	6 546 678
Clients douteux et impayés	5 206 897	5 627 746	(420 849)
Valeurs à l'encaissement	406 283	1 295 940	(889 657)
Clients effets à recevoir	360 653	730 923	(370 270)
<b>Clients et comptes rattachés bruts</b>	<b>35 144 864</b>	<b>30 278 962</b>	<b>4 865 902</b>
Provisions pour dépréciation des créances	(8 068 933)	(5 648 436)	(2 420 497)
<b>Clients et comptes rattachés nets</b>	<b>27 075 931</b>	<b>24 630 525</b>	<b>2 445 405</b>

## B.6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 27 733 570 DT contre 21 135 739 DT au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Etat et collectivités publiques	14 110 256	5 275 553	8 834 703
Comptes de régularisation actifs	8 358 355	3 766 566	4 591 789
Fournisseurs débiteurs	3 849 504	5 107 005	(1 257 500)
Personnel et comptes rattachés	1 663 522	1 687 578	(24 056)
Débiteurs divers	1 450 242	6 292 690	(4 842 449)
État, FOPROLOS, TFP	41 734	41 734	-
<b>Total brut</b>	<b>29 473 612</b>	<b>22 171 126</b>	<b>7 302 486</b>
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(1 740 042)	(1 035 387)	(704 655)
<b>Autres actifs courants nets</b>	<b>27 733 570</b>	<b>21 135 739</b>	<b>6 597 831</b>

## B.7. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers nets s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 67 800 000 DT contre 61 650 000 DT au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Billets de Trésorerie ATB	32 000 000	30 500 000	1 500 000
Billets de Trésorerie AMEN BANK	11 550 000	13 150 000	(1 600 000)
Billets de Trésorerie BIAT	14 500 000	10 000 000	4 500 000
Billets de Trésorerie ATTIJARI	10 500 000	8 000 000	2 500 000
<b>Total brut</b>	<b>68 550 000</b>	<b>61 650 000</b>	<b>6 900 000</b>
Provisions pour dépréciation des placements (*)	(750 000)	-	(750 000)
<b>Autres actifs courants nets</b>	<b>67 800 000</b>	<b>61 650 000</b>	<b>6 150 000</b>

(\*) Provision sur les billets de trésorerie « FOUNA »

## B.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 2 172 383 DT contre 11 607 870 DT au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Banques	2 166 239	11 604 876	(9 438 637)
Caisse	6 144	2 994	3 150
<b>Total</b>	<b>2 172 383</b>	<b>11 607 870</b>	<b>(9 435 487)</b>

## B.9. Capitaux propres

Les capitaux propres de la société totalisent au 31 Décembre 2023 une valeur de 128 614 666 DT. Le tableau de variation des capitaux propres entre le 31 Décembre 2022 et le 31 Décembre 2023 se présente comme suit :

Libellé	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fond social	Résultats reportés	Réserves spéciales d'investissement	Subventions d'investissement	Autres réserves	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Total
<b>Capitaux propres au 31/12/2021 avant affectation</b>	<b>33 215 325</b>	<b>3 321 531</b>	<b>696 322</b>	<b>19 529 628</b>	<b>6 022 034</b>	<b>604 303</b>	<b>200 000</b>	<b>7 660 803</b>	<b>20 044 010</b>	<b>91 293 957</b>
Affectation résultat de l'exercice 2021	-	-	-	16 291 710	3 752 300	-	-	-	(20 044 010)	-
Fond social	-	-	3 923	-	-	-	-	-	-	3 923
Distribution de dividendes	-	-	-	(13 286 130)	-	-	-	-	-	(13 286 130)
Amortissement des subventions	-	-	-	-	-	(191 896)	-	-	-	(191 896)
Augmentation du capital (*)	6 039 150	-	-	-	(6 022 034)	-	-	(17 116)	-	-
Résultat 31/12/2022	-	-	-	-	-	-	-	-	30 881 821	30 881 821
<b>Capitaux propres au 31/12/2022 avant affectation</b>	<b>39 254 475</b>	<b>3 321 531</b>	<b>700 245</b>	<b>22 535 208</b>	<b>3 752 300</b>	<b>412 407</b>	<b>200 000</b>	<b>7 643 687</b>	<b>30 881 821</b>	<b>108 701 675</b>
Affectation résultat de l'exercice 2022	-	603 915	-	30 277 906	-	-	-	-	(30 881 821)	-
Distribution de dividendes	-	-	-	(18 268 429)	-	-	-	-	-	(18 268 429)
Fond social	-	-	55 793	-	-	-	-	-	-	55 793
Augmentation du capital (*)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement des subventions	-	-	-	-	-	(66 001)	-	-	-	(66 001)
Résultat 31/12/2023	-	-	-	-	-	-	-	-	38 191 627	38 191 627
<b>Capitaux propres au 31/12/2023 avant affectation</b>	<b>39 254 475</b>	<b>3 925 446</b>	<b>756 039</b>	<b>34 544 685</b>	<b>3 752 300</b>	<b>346 406</b>	<b>200 000</b>	<b>7 643 687</b>	<b>38 191 627</b>	<b>128 614 666</b>

(\*) Augmentation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 22 Juin 2022, pour porter le capital de la société à 39 254 475 Dinars par l'incorporation de la réserve spéciale de réinvestissement d'un montant de 6 022 034 Dinars et le reste par incorporation des primes d'émission (17 116 Dinars).

Les 6 039 150 actions nouvelles nominatives gratuites d'une valeur nominale d'un dinar (1 DT) ont été réparties entre les anciens actionnaires à raison de deux (02) actions nouvelles gratuites pour chaque onze (11) actions anciennes, avec droit de jouissance fixé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La variation de la réserve pour fonds social se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b><u>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</u></b>	<b>700 245</b>	<b>696 322</b>
<b>Ressources de l'exercice</b>		
Intérêts des prêts au personnel	55 793	3 923
<b>Emplois de l'exercice</b>		
Aides au personnel non remboursables	-	-
<b><u>Solde au 31 Décembre</u></b>	<b>756 039</b>	<b>700 245</b>

Par ailleurs, les subventions d'investissement nettes s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 346 406 DT contre 412 407 DT au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Valeur brute au 31/12/2023</b>	<b>Résorption</b>	<b>Valeur nette au 31/12/2023</b>	<b>Valeur nette au 31/12/2022</b>
Subvention M A N	6 655 279	(6 574 382)	80 897	125 200
Subvention A P I	5 908 675	(5 643 166)	265 509	287 207
<b>Total</b>	<b>12 985 911</b>	<b>(12 639 505)</b>	<b>346 406</b>	<b>412 407</b>

Au 31 Décembre 2023, les capitaux propres se répartissent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Part</b>	<b>Valeur</b> (Valeur nominale de l'action = 1 DT)
SOCIETE C.F.I.	67,92%	26 661 244
LLOYD TUNISIEN	12,12%	4 759 256
Divers	19,96%	7 833 975
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>39 254 475</b>

#### **B.10. Emprunts et dettes assimilées**

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 43 985 928 DT contre 44 261 314 DT au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>Variation</b>
Emprunt ATTIJARI	18 286 766	17 205 763	1 081 003
Emprunt Amen Bank	12 899 162	16 453 365	(3 554 203)
Emprunt UBCI	10 000 000	10 400 000	(400 000)
Emprunt BT	2 800 000	-	2 800 000
Emprunt BIAT	-	190 476	(190 476)
Emprunts Leasing	-	11 711	(11 711)
<b>Total</b>	<b>43 985 928</b>	<b>44 261 314</b>	<b>(275 386)</b>

#### **B.11. Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 2 772 892 DT contre 2 341 522 DT au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>Variation</b>
Provision pour départ à la retraite	2 051 740	1 772 156	279 584
Provisions pour litiges	721 152	569 366	151 786
<b>Total</b>	<b>2 772 892</b>	<b>2 341 522</b>	<b>431 370</b>

## B.12. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élevaient au 31 Décembre 2023 à 26 230 804 DT contre 23 548 907 DT au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Fournisseurs d'exploitation	14 853 850	8 419 140	6 434 711
Fournisseurs effets à payer	8 833 886	8 442 227	391 659
Fournisseurs, factures non parvenues	1 640 025	5 695 722	(4 055 697)
Fournisseurs d'immobilisation	901 427	990 203	(88 776)
Retenues de garantie	1 615	1 615	-
<b>Total</b>	<b>26 230 804</b>	<b>23 548 907</b>	<b>2 681 898</b>

## B.13. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élevaient au 31 Décembre 2023 à 19 839 068 DT contre 17 080 003 DT au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
<b>Clients créditeurs</b>	<b>2 876 158</b>	<b>1 617 409</b>	<b>1 258 749</b>
<b>Personnel et comptes rattachés</b>	<b>3 528 128</b>	<b>2 676 352</b>	<b>851 776</b>
<i>Autres charges à payer</i>	<i>2 053 308</i>	<i>1 500 806</i>	<i>552 502</i>
<i>Dettes pour congés payés</i>	<i>1 413 501</i>	<i>1 060 990</i>	<i>352 512</i>
<i>Personnel, cession divers</i>	<i>32 389</i>	<i>13 878</i>	<i>18 510</i>
<i>Assurance Groupe</i>	<i>19 825</i>	<i>92 791</i>	<i>(72 966)</i>
<i>Personnel UGTT</i>	<i>9 106</i>	<i>7 888</i>	<i>1 218</i>
<b>Etat et comptes rattachés</b>	<b>6 428 360</b>	<b>5 046 338</b>	<b>1 382 022</b>
<i>Etat, impôt et taxes</i>	<i>5 935 886</i>	<i>3 552 141</i>	<i>2 383 745</i>
<i>État, TVA</i>	<i>477 038</i>	<i>1 069 082</i>	<i>(592 044)</i>
<i>État retenues à la source</i>	<i>15 436</i>	<i>370 457</i>	<i>(355 022)</i>
<i>État, FODEC</i>	<i>-</i>	<i>32 831</i>	<i>(32 831)</i>
<i>TCL</i>	<i>-</i>	<i>21 719</i>	<i>(21 719)</i>
<i>État, droit de timbre</i>	<i>-</i>	<i>108</i>	<i>(108)</i>
<b>Créditeurs divers</b>	<b>3 144 474</b>	<b>1 142 129</b>	<b>2 002 346</b>
<i>Dividendes</i>	<i>2 005 961</i>	<i>4 268</i>	<i>2 001 693</i>
<i>C.N.S.S.</i>	<i>997 078</i>	<i>880 892</i>	<i>116 185</i>
<i>Produits constatés d'avance</i>	<i>117 411</i>	<i>248 319</i>	<i>(130 908)</i>
<i>Créditeurs divers</i>	<i>15 375</i>	<i>-</i>	<i>15 375</i>
<i>Jetons de présence</i>	<i>8 650</i>	<i>8 650</i>	<i>-</i>
<b>Charges à payer</b>	<b>3 861 948</b>	<b>6 488 493</b>	<b>(2 626 545)</b>
<b>Rabais, remises, et ristournes à accorder</b>	<b>-</b>	<b>109 281</b>	<b>(109 281)</b>
<b>Total</b>	<b>19 839 068</b>	<b>17 080 003</b>	<b>2 759 065</b>

## B.14. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 55 381 085 DT contre 42 020 757 DT au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
<b>Crédits de financement</b>	<b>37 690 272</b>	<b>28 150 000</b>	<b>9 540 272</b>
<i>Crédits de financement export</i>	<i>16 000 000</i>	<i>13 575 000</i>	<i>2 425 000</i>
<i>Crédits de financement des stocks</i>	<i>15 586 000</i>	<i>14 575 000</i>	<i>1 011 000</i>
<i>Crédits de financement en devises</i>	<i>6 104 272</i>	<i>-</i>	<i>6 104 272</i>
<b>Emprunts à moins d'un an</b>	<b>11 097 144</b>	<b>11 760 684</b>	<b>(663 540)</b>
<i>ATTIJARI BANK</i>	<i>6 919 096</i>	<i>5 971 490</i>	<i>947 606</i>
<i>AMEN BANK</i>	<i>3 554 203</i>	<i>3 158 119</i>	<i>396 083</i>
<i>UBCI</i>	<i>400 000</i>	<i>800 000</i>	<i>(400 000)</i>
<i>BIAT</i>	<i>190 476</i>	<i>761 905</i>	<i>(571 429)</i>
<i>LEASING</i>	<i>33 369</i>	<i>10 454</i>	<i>22 915</i>
<i>UIB</i>	<i>-</i>	<i>1 058 716</i>	<i>(1 058 716)</i>
<b>Intérêts courus sur crédits</b>	<b>517 521</b>	<b>553 639</b>	<b>(36 118)</b>
<i>ATTIJARI BANK</i>	<i>249 754</i>	<i>381 193</i>	<i>(131 438)</i>
<i>UBCI</i>	<i>123 674</i>	<i>147 953</i>	<i>(24 279)</i>
<i>Amen Bank</i>	<i>73 537</i>	<i>10 625</i>	<i>62 912</i>
<i>BT</i>	<i>70 408</i>	<i>-</i>	<i>70 408</i>
<i>BIAT</i>	<i>147</i>	<i>449</i>	<i>(302)</i>
<i>UIB</i>	<i>-</i>	<i>13 419</i>	<i>(13 419)</i>
<b>Banques</b>	<b>6 076 148</b>	<b>1 556 435</b>	<b>4 519 713</b>
<i>UBCI</i>	<i>3 768 022</i>	<i>-</i>	<i>3 768 022</i>
<i>B.T.</i>	<i>1 241 007</i>	<i>-</i>	<i>1 241 007</i>
<i>ATTIJARI BANK</i>	<i>448 088</i>	<i>160 450</i>	<i>287 638</i>
<i>A T B</i>	<i>359 775</i>	<i>-</i>	<i>359 775</i>
<i>AMEN BANK</i>	<i>243 415</i>	<i>-</i>	<i>243 415</i>
<i>B.N.A</i>	<i>12 165</i>	<i>11 764</i>	<i>401</i>
<i>S.T.B</i>	<i>3 610</i>	<i>-</i>	<i>3 610</i>
<i>Zitouna</i>	<i>65</i>	<i>-</i>	<i>65</i>
<i>BIAT</i>	<i>-</i>	<i>1 384 220</i>	<i>(1 384 220)</i>
<b>Total</b>	<b>55 381 085</b>	<b>42 020 757</b>	<b>13 360 328</b>

## VI.2. Notes sur l'état de résultat

### R.1. Revenus

Les revenus s'élèvent à 165 986 659 DT au cours de l'exercice 2023 contre à 156 198 849 DT au cours de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	2023	2022	Variation
Chiffre d'affaires Export	116 228 121	93 121 815	23 106 306
Chiffre d'affaires Local	49 758 538	63 077 034	(13 318 496)
<b>Total</b>	<b>165 986 659</b>	<b>156 198 849</b>	<b>9 787 810</b>

### R.2. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 4 480 373 DT au cours de l'exercice 2023 contre 4 176 098 DT au cours de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	2023	2022	Variation
Autres produits locaux	4 145 166	3 984 203	160 963
Autres produits export	198 102	-	198 102
Subventions d'exploitation	71 103	-	71 103
Résorptions subventions d'investissement	66 002	191 896	(125 894)
<b>Total</b>	<b>4 480 373</b>	<b>4 176 098</b>	<b>304 275</b>

### R.3. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnement consommés s'élèvent à 86 243 719 DT au cours de l'exercice 2023 contre 73 846 180 DT au cours de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	2023	2022	Variation
<b>Matières premières</b>	<b>35 644 696</b>	<b>33 193 336</b>	<b>2 451 360</b>
<i>Stock initial</i>	<i>2 132 511</i>	<i>1 191 671</i>	<i>940 840</i>
<i>Achats</i>	<i>37 589 310</i>	<i>34 134 177</i>	<i>3 455 133</i>
<i>Stock final</i>	<i>(4 077 124)</i>	<i>(2 132 511)</i>	<i>(1 944 613)</i>
<b>Matières consommables</b>	<b>11 513 844</b>	<b>9 453 314</b>	<b>2 060 530</b>
<i>Stock initial</i>	<i>22 917 804</i>	<i>18 685 559</i>	<i>4 232 245</i>
<i>Achats</i>	<i>20 437 525</i>	<i>13 685 559</i>	<i>6 751 966</i>
<i>Stock final</i>	<i>(31 841 485)</i>	<i>(22 917 804)</i>	<i>(8 923 681)</i>
<b>Emballages</b>	<b>11 548 128</b>	<b>7 230 447</b>	<b>4 317 681</b>
<i>Stock initial</i>	<i>1 585 072</i>	<i>1 370 588</i>	<i>214 484</i>
<i>Achats</i>	<i>11 108 961</i>	<i>7 444 931</i>	<i>3 664 030</i>
<i>Stock final</i>	<i>(1 145 905)</i>	<i>(1 585 072)</i>	<i>439 167</i>
<b>Palettes</b>	<b>5 234 843</b>	<b>3 827 445</b>	<b>1 407 397</b>
<i>Stock initial</i>	<i>2 758 494</i>	<i>2 904 863</i>	<i>(146 369)</i>
<i>Achats</i>	<i>3 490 850</i>	<i>3 681 076</i>	<i>(190 226)</i>
<i>Stock final</i>	<i>(1 014 501)</i>	<i>(2 758 494)</i>	<i>1 743 993</i>
<b>Energie</b>	<b>22 301 298</b>	<b>20 141 630</b>	<b>2 159 668</b>
<i>Eau</i>	<i>106 948</i>	<i>91 137</i>	<i>15 812</i>
<i>Gaz</i>	<i>14 172 510</i>	<i>12 941 210</i>	<i>1 231 300</i>
<i>Electricité</i>	<i>8 021 839</i>	<i>7 109 283</i>	<i>912 556</i>
<b>Marchandises</b>	<b>910</b>	<b>6</b>	<b>904</b>
<b>Total</b>	<b>86 243 719</b>	<b>73 846 180</b>	<b>12 397 538</b>

#### R.4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 14 786 196 DT au cours de l'exercice 2023 contre 15 349 601 DT au cours de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	2023	2022	Variation
Salaires et Appointements	11 973 867	13 146 101	(1 172 234)
Charges Patronales	2 812 329	2 203 500	608 829
<b>Total</b>	<b>14 786 196</b>	<b>15 349 601</b>	<b>(563 405)</b>

#### R.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 13 482 436 DT au cours de l'exercice 2023 contre 10 880 614 DT au cours de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	2023	2022	Variation
Dotations aux amortissements des immobilisations	8 269 645	8 775 469	(505 824)
Provisions pour dépréciation des clients	2 441 331	382 912	2 058 419
Provisions pour dépréciation des stocks	1 825 288	2 179 603	(354 315)
Provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	1 146 111	402 212	743 898
Provisions pour dépréciation des placements	750 000	-	750 000
Provisions pour risques et charges	151 786	-	151 786
Provisions pour dépréciation immobilisations financières	-	53 814	(53 814)
Reprises sur provisions	(1 101 725)	(913 396)	(188 329)
<b>Total</b>	<b>13 482 436</b>	<b>10 880 614</b>	<b>2 601 821</b>

#### R.6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 15 337 596 DT au cours de l'exercice 2023 contre 12 246 915 DT au cours de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	2023	2022	Variation
Transport	6 940 165	7 560 349	(620 183)
Honoraires	2 334 337	1 256 352	1 077 985
Autres charges	1 279 165	322 510	956 655
Entretiens et réparations	1 143 119	968 913	174 206
Assistance	1 103 414	392 016	711 398
Réceptions et missions	706 981	400 053	306 928
Sous-traitance	591 338	295 044	296 293
Assurances	364 185	311 481	52 705
Impôts et taxes	357 569	289 244	68 325
Frais bancaires	239 881	159 532	80 349
Locations	123 323	95 959	27 364
Jetons de présence	82 817	112 500	(29 683)
Télécommunications	71 301	82 962	(11 661)
<b>Total</b>	<b>15 337 596</b>	<b>12 246 915</b>	<b>3 090 681</b>

### R.7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à 10 157 563 DT au cours de l'exercice 2023 contre 6 690 159 DT au cours de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	2023	2022	Variation
Intérêts des emprunts	6 122 018	4 261 638	1 813 426
Intérêts des opérations de financement	2 892 570	1 785 069	1 107 502
Frais d'escompte	877 852	696 037	181 815
Intérêts des comptes courants	(53 458)	47 640	(54 144)
Différences de change	318 581	(100 224)	418 805
<b>Total</b>	<b>10 157 563</b>	<b>6 690 159</b>	<b>3 467 404</b>

### R.8. Revenus des valeurs mobilières

Les revenus des valeurs mobilières s'élèvent en 2023 à 6 139 679 DT contre 2 289 398 DT au cours de l'exercice 2022 et correspondent aux produits des placements.

### R.9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 3 394 784 DT au cours de l'exercice 2023 contre 151 258 DT au cours de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	2023	2022	Variation
Profits exceptionnels	3 394 784	151 258	3 243 526
<b>Total</b>	<b>3 394 784</b>	<b>151 258</b>	<b>3 243 526</b>

### R.10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 538 160 DT au cours de l'exercice 2023 contre 60 014 DT au cours de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	2023	2022	Variation
Pertes exceptionnelles	538 160	60 014	478 146
<b>Total</b>	<b>538 160</b>	<b>60 014</b>	<b>478 146</b>

### R.11. Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices s'élèvent à 5 561 351 DT au cours de l'exercice 2023 contre 3 731 405 DT au cours de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	2023	2022	Variation
Impôts sur les sociétés	4 354 976	2 900 018	1 454 958
Contribution sociale de solidarité	1 206 375	831 387	374 988
<b>Total</b>	<b>5 561 351</b>	<b>3 731 405</b>	<b>1 829 946</b>

### VI.3. Notes sur l'état des flux de trésorerie

## F.1. Amortissements et provisions

Désignation	2023	2022
Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	8 269 645	8 775 469
Provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	2 441 331	402 212
Provisions pour dépréciation des stocks	1 825 288	2 179 603
Provisions pour dépréciation des clients	1 146 111	382 912
Provisions pour dépréciation des placements	750 000	-
Provisions pour dépréciation Risques et charges	151 786	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	53 814
Reprises sur Provisions	(1 101 725)	(913 396)
<b>Total</b>	<b>13 482 436</b>	<b>10 880 614</b>

## F.2. Variation des actifs

Désignation	2023 (a)	2022 (b)	Variation (b)-(a)
Stock	54 203 823	41 221 536	(12 982 287)
Créances clients	35 144 864	30 278 962	(4 865 902)
Autres actifs	29 473 612	22 171 126	(7 302 486)
<b>Total</b>	<b>118 822 300</b>	<b>93 671 624</b>	<b>(25 150 675)</b>

## F.3. Variation des passifs

Libellé	2023 (a)	2022 (b)	Variation (a)-(b)
Fournisseurs	26 230 804	23 548 907	2 681 898
Autres passifs courants	19 839 068	17 080 003	2 759 065
Passifs non courants (Provision IDR)	2 051 740	1 772 156	279 584
<b>Total</b>	<b>48 121 612</b>	<b>42 401 066</b>	<b>5 720 547</b>

## F.4. Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles

Désignation	2023	2022
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles	(13 259 977)	(13 092 688)
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles	(63 397)	(128 111)
<b>Total</b>	<b>(13 323 374)</b>	<b>(13 220 799)</b>

## F.5.Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignations	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Billets de trésorerie	68 550 000	61 650 000	21 400 000
Caisse	6 144	2 994	(11 196)
<b>Comptes courants bancaires débiteurs</b>	<b>2 166 239</b>	<b>11 604 876</b>	<b>(9 438 637)</b>
B.I.A.T	1 029 618	3 338 463	(2 308 845)
UIB	1 017 938	949 748	68 190
B.H	103 314	162 715	(59 401)
BT	14 433	60 041	(45 608)
B.N.A	660	660	-
UBCI	276	1 957 367	(1 957 091)
S T B	-	2 996 866	(2 996 866)
ATTIJARI BANK	-	1 539 839	(1 539 839)
AMEN BANK	-	345 096	(345 096)
A T B	-	253 801	(253 801)
ZITOUNA Banque	-	281	(281)
<b>Comptes courants bancaires créditeurs</b>	<b>(6 076 148)</b>	<b>(1 556 435)</b>	<b>(4 519 713)</b>
UBCI	(3 768 022)	-	(3 768 022)
B.T.	(1 241 007)	-	(1 241 007)
ATTIJARI BANK	(448 088)	(160 450)	(287 638)
A T B	(359 775)	-	(359 775)
AMEN BANK	(243 415)	-	(243 415)
B.N.A	(12 165)	(11 764)	(401)
S.T.B	(3 610)	-	(3 610)
Zitouna	(65)	-	(65)
BIAT	-	(1 384 220)	
<b>Total</b>	<b>64 646 235</b>	<b>71 701 435</b>	<b>(7 055 200)</b>

### V. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de la société « SOTUVER S.A » se détaillent comme suit :

#### A- Hypothèques et nantissements

La société « SOTUVER S.A » a affecté spécialement au profit de la BIAT, et en pari-passu avec UBCI, ATTIJARI BANK, BH, UIB, Amen Bank et BT :

##### a. En Hypothèque Immobilière de Premier Rang :

Conformément aux articles 270 et suivants du code des droits réels, la totalité des parts indivises lui appartenant dans la propriété sise à Jebel El Ouest, Délégation de ZAGOUAN, d'une superficie de 7 Ha, objet du titre foncier N° 15 452 dénommé « Henchir BOU HEJBA ».

### **b. En Nantissement de Premier Rang :**

Conformément à la loi N° 2001-19 du 6 Février 2001 relative au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement professionnel, l'ensemble du matériel servant à l'exploitation du Fonds.

Conformément au décret du 7 Novembre 1935 modifié par le décret du 10 Février 1955, sont en nantissement de premier rang : les machines, marchandises, matériels, matières premières, outillages et véhicules automobiles ou autres moyens de transport quelconques qui pourraient se trouver dans le fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.

### **c. En Nantissement de Rang Utile :**

Conformément à l'article 236 et suivants du code de commerce concernant le nantissement sur fonds de commerce, sont en nantissement de rang utile : l'ensemble sans aucune exception ni réserve des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce situé à la zone industrielle BIR MCHERGUA JBEL EL OUEST-ZAGHOUAN, consistant en une unité de fabrication et de commercialisation de tout article en verre ou en produits inscrite au Registre National des entreprises ainsi que les machines marchandises, matériels, matières premières, outillages et véhicules automobile , moyens de transport quelconques qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage. Ce nantissement est accordé vis-à-vis la banque de Tunisie pour un montant de 12 800 000 DT.

### **B- Caution Solidaire**

Au 31 Décembre 2021, la société a accordé une caution solidaire au profit de la BT pour garantir le crédit d'investissement contractés par la société SGI pour un montant de 25 000 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES. Ce crédit n'est pas encore réglé en totalité au 31 Décembre 2023.

Au 30 Juin 2021, la société a accordé une caution solidaire au profit de l'Amen Banque pour garantir le crédit d'investissement contractés par la société SGI pour un montant de 20 000 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES. Ce crédit n'est pas encore réglé en totalité au 31 Décembre 2023.

### **C- Crédits**

Les crédits en cours relatifs aux hypothèques et nantissements vis-à-vis des banques susmentionnées s'élèvent à 81 000 000 DT, dont 55 049 703 DT restant dû au 31 Décembre 2023. Et se détaillent comme suit :

<b>Banque</b>	<b>Principal Crédit (en DT)</b>	<b>Principal restant dû (en DT)</b>
Attijari Bank	40 200 000	25 205 863
Amen Bank	20 000 000	16 453 365
UBCT	14 000 000	10 400 000
Banque de Tunisie	2 800 000	2 800 000
BIAT	4 000 000	190 476
<b>Total</b>	<b>81 000 000</b>	<b>55 049 703</b>

### **D- Effets escomptés non échus**

Les effets escomptés non échus s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 10 646 221 DT et se détaillent comme suit :

<b>Banque</b>	<b>Montant (en DT)</b>
ATTIJARI Banque	3 216 845
Amen Bank	2 531 866
BIAT	2 251 939
Banque de Tunisie	1 646 255
UBCI	999 315
<b>Total</b>	<b>10 646 221</b>

## A- Autres engagements :

Banque	Engagement	Montant en devise de l'engagement
UBCI	Confirmation lettre de crédit	3 755 968 DT
	Cautions et garantie de marchés	140 604 DT
Banque de Tunisie	Crédit non immobilisable	1 216 199 DT
Attijari Bank	Crédit Documentaire	8 332 086 DT
UIB	Crédit Documentaire	588 420 DT
BH Bank	Crédit Documentaire	480 068 DT
BIAT	Engagement par signature en Euro	110 000 Euro

## VI. Note relative au résultat par action

Désignation	Exercice 2023	Exercice 2023
Résultat Net	38 191 627	30 881 821
Nombre d'action	39 254 475	33 215 325
<b>Résultat par action</b>	<b>0,973</b>	<b>0,930</b>

## VII. Notes sur les parties liées

- Courant l'exercice 2023, la société « SOTUVER SA » a signé avec la société « LLOYD TUNISIEN », ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER SA », un contrat portant sur l'acquisition de 999 000 actions détenues par cette dernière au capital de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » pour un montant de 5 994 000 DT, soit 6 Dinars par action (Valeur nominale de 5 DT).
- Courant l'exercice 2023, la société « SOTUVER SA » a signé avec sa filiale « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » une convention ayant pour objet la mise à disposition de personnel, la refacturation de la quote-part des charges de personnel commun, des frais de transport, de la restauration.  
Les produits facturés par la société « SOTUVER SA » à la société « SGI » au titre de cette convention s'élèvent en 2023 à 2 430 689 DT (TTC). Les produits non encore facturés et constatés en produits à recevoir s'élèvent à 2 751 737 DT.
- Courant l'exercice 2023, la société « SOTUVER SA » a vendu à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » des matières premières, emballages et consommables pour un montant (TTC) de 1 086 523 DT. Le solde débiteur de la société « SGI » relatif à cette opération s'élève au 31 Décembre 2023 à 1 054 697 DT.
- Courant l'exercice 2023, la société « SOTUVER SA » a vendu à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » des produits finis pour un montant (TTC) de 184 574 DT qui n'a pas été réglée au 31 Décembre 2023.
- Courant l'exercice 2023, la société « SOTUVER SA » a facturé à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » une quote-part de consommation de carburant pour un montant (TTC) de 22 896 DT qui a été réglé en 2023
- Au cours de l'exercice 2023, la société « SOTUVER SA » a comptabilisé un produit à recevoir au titre de la mise à disposition des moules au profit de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » pour un montant (TTC) de 752 920 DT.
- Au cours de l'exercice 2023, la société « SOTUVER SA » a réglé diverses dépenses pour le compte de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » pour un montant (TTC) de 439 235 DT qui n'a pas été remboursé au 31 Décembre 2023.
- Au cours de l'exercice 2023, la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » a facturé à la société « SOTUVER SA » des produits finis pour un montant (TTC) de 5 708 913 DT. La dette de

la société « SOTUVER SA » envers la société « SGI » au titre de cette opération s'élève au 31 Décembre 2023 à 608 328 DT.

- Au cours de l'exercice 2023, la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » a facturé à la société « SOTUVER SA » une mise à disposition de personnel pour un montant (TTC) de 953 585 DT qui a été réglé en 2023.
- Courant l'exercice 2023, la société « LLOYD TUNISIEN », société ayant des administrateurs en commun avec la société « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des primes d'assurance pour un montant de 597 665 DT. Le solde fournisseur « LLOYD TUNISIEN » s'élève au 31 Décembre 2023 à 29 036 DT.

Par ailleurs, la société « SOTUVER S.A » a déposé un montant de 136 976 DT pour le compte de la société « LLOYD TUNISIEN », au titre de la couverture des indemnités pour départ à la retraite de son personnel. Le solde de ce dépôt s'élève au 31 Décembre 2023 à 650 403 DT.

- La société « CETRAM », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé des prestations au titre des projets en cours pour un montant (TTC) de 1 224 343 DT. Le compte fournisseur « CETRAM » présente au 31 Décembre 2023 un solde débiteur de 1 458 725 DT.
- Courant l'exercice 2023, la société « SOTUVER S.A » a émis des notes de débit pour la société « ALUFOND » portant sur des refacturations de charges communes, pour un montant (TTC) de 2 420 793 DT. Le solde débiteur de la société « ALUFOND » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » s'élève au 31 Décembre 2023 à 585 454 DT. Les produits à recevoir au titre de cette même prestation s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 237 207 DT.
- Courant l'exercice 2023, la société « SOTUVER S.A » a supporté des charges au lieu et place de sa filiale « SABLES VERRIERS DE TUNISIE (SVT) » pour un montant (TTC) de 100 078 DT. Le solde débiteur de la société « SVT » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » s'élève au 31 Décembre 2023 à 843 419 DT.
- Courant l'exercice 2023, la société « SOTUVER SA » a acheté des matières premières auprès de la société « SABLES VERRIERS DE TUNISIE (SVT) » pour un montant (TTC) de 2 154 502 DT. Le compte fournisseur « SVT » relatif à ces opérations présente au 31 Décembre 2023 un solde débiteur de 166 963 DT (avances non déduites).
- La société « VETRO MEDITERRANEO », société détenue par la société « SOTUVER S.A », a loué au cours des exercices antérieurs à 2023 auprès de cette dernière un local d'une superficie de 50 m<sup>2</sup> sis à la zone industrielle de Djebel Ouest. Le produit de location de ce local au titre de l'exercice 2023 s'élève à 1 000 DT (HT). Le solde de la créance de la société « SOTUVER SA » auprès de la société « VETRO MEDITERRANEO » au titre de cette prestation s'élève au 31 Décembre 2023 à 126 008 DT.
- Courant l'exercice 2023, la société « LOGISTIQUE MAGASIN GENERAL », société ayant des administrateurs en commun avec la société « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des prestations de services pour un montant (TTC) de 3 890 101 DT. Le solde fournisseur de la société « LOGISTIQUE MAGASIN GENERAL » présente au 31 Décembre 2023 un solde créditeur de 377 831 DT.
- Courant l'exercice 2023, la société « Super Tours », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des prestations de services pour un montant (TTC) de 168 118 DT. Le solde fournisseur de la société « Super Tours » présente au 31 Décembre 2023 un solde créditeur de 56 104 DT.
- Le compte de la filiale « ADRIAVETRO » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » présente au 31 Décembre 2023 un solde débiteur de 54 019 DT relatif à des opérations réalisées au cours des exercices antérieurs.
- Courant les exercices antérieurs à 2023, la société « SOTUVER SA » a accordé une caution solidaire au profit de la « BANQUE DE TUNISIE » pour garantir le crédit d'investissement contracté par la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES » (SGI) pour un montant de 25 000 000 DT.
- Courant les exercices antérieurs à 2023, la société a accordé une caution solidaire au profit de « AMEN BANQUE » pour garantir le crédit d'investissement contracté par la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES » (SGI) pour un montant de de 20 000 000 DT.

- La société « SOTUVER SA » a souscrit au cours de l'exercice 2023 à des billets de trésorerie auprès de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES » (SGI) pour un montant global de 27 900 000 DT rémunérés au taux TMM+2%.
- La société « SOTUVER SA » a souscrit au cours de l'exercice 2023 à des billets de trésorerie auprès de la société « CFI » pour un montant global de 19 900 000 DT rémunérés au taux TMM+2%.
- La société « SOTUVER SA » a souscrit au cours de l'exercice 2023 à des billets de trésorerie auprès de la société « MED-INVEST COMPANY » pour un montant global de 10 000 000 DT rémunérés au taux TMM+2%.
- La société « SOTUVER SA » a souscrit au cours de l'exercice 2023 à des billets de trésorerie auprès de la société « SABLES VERRIERS DE TUNISIE » (SVT) pour un montant global de 5 000 000 DT rémunérés au taux TMM+2%.
- La société « SOTUVER SA » a souscrit au cours de l'exercice 2023 à un billet de trésorerie auprès de la société « SICAM » pour un montant de 5 000 000 DT rémunéré au taux TMM+2%.
- La société « SOTUVER SA » a souscrit au cours de l'exercice 2022 à un billet de trésorerie auprès de la société « FOUNA » pour un montant de 750 000 DT rémunéré au taux TMM+2%.

### **VIII. Evénements postérieurs**

Les présents Etats Financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration en date du 17 Mai 2024. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**Messieurs les actionnaires de la société SOTUVER S.A,**

### **I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers**

#### **1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 22 Juin 2022 pour le cabinet « AMC Ernst & Young » et du 20 juin 2023 pour le Cabinet « InFirst Auditors », nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société « SOTUVER S.A » (la « société»), qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2023, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **128 614 666 DT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **38 191 627 DT**.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

#### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **3. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les question clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

##### **3.1 Evaluation des Stocks**

###### Risques identifiés

Les Stocks de la société figurent au bilan au 31 Décembre 2023 pour une valeur nette de 49 648 471 DT et représentent l'un des postes les plus importants du bilan (environ 18% du total actifs). Les stocks sont évalués comme suit :

- Pour les produits finis : à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture.
- Pour les matières premières et les autres stocks : à la valeur inférieure entre le coût unitaire moyen pondéré ou le coût historique, et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture.

La direction détermine à la clôture, la valeur nette de réalisation des stocks en se fondant sur les prix de vente nets pratiqués, ainsi que sur les perspectives d'écoulement sur le marché, pour les articles en stock à rotation lente.

La provision pour dépréciation des stocks a été déterminée en tenant compte d'une matrice qui combine l'ancienneté des stocks de produits finis et leur degré d'écoulement.

#### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la Direction pour la valorisation des stocks et l'estimation de la provision pour dépréciation des stocks. Nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour garantir l'exhaustivité, l'existence et la valorisation des stocks telles que la réalisation d'un inventaire physique des stocks à la clôture de l'exercice, l'automatisation du calcul du coût moyen pondéré... ;
- Tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures ;
- Vérifier par sondage la correcte valorisation des stocks et s'assurer qu'ils sont évalués à la valeur nette de réalisation lorsque celle-ci est inférieure à leur coût unitaire moyen pondéré ;
- Revoir les jugements effectués par la direction dans le cadre de l'évaluation des risques et l'appréciation du caractère raisonnable des estimations et des hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour dépréciation des stocks.

### **3.2 Comptabilisation des revenus**

#### Risques identifiés

Les revenus de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 s'élèvent à 165 986 659 DT et représentent le poste le plus important de l'état de résultat. Ils sont constitués essentiellement de ventes des articles en verres sur le marché local et à l'exportation.

Nous avons considéré que le risque d'erreur ou d'omission en matière de prise en compte et d'évaluation des revenus et des charges s'y rapportant est un point clé de l'audit en raison de l'importance significative de ces éléments dans les états financiers de la Société.

#### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation du dispositif de contrôle interne mis en place par la Société pour la gestion des ventes, la prise en compte et l'évaluation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 03 relative aux Revenus, applicables en matière de prise en compte et d'évaluation des revenus découlant des ventes de marchandises, ainsi que des conventions comptables de réalisation du revenu et de rattachement des charges aux produits ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;

- La réalisation de tests de détail par l'examen d'un échantillon de transactions de vente ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur le chiffre d'affaires dans les notes aux états financiers.

#### **4. Rapport du Conseil d'Administration**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport sur les vérifications spécifiques**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

## **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 24 Mai 2024**

**Les commissaires aux comptes**

**AMC ERNST & YOUNG**

**Fehmi Laourine**

**INFIRST AUDITORS**

**Mohamed Triki**

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

### **Messieurs les actionnaires de la société SOTUVER S.A.,**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **I. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2023**

Votre Conseil d'Administration nous a informés des opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 :

#### **i) Conventions conclues en 2023**

1. Courant l'exercice 2023, la société « SOTUVER SA » a signé avec la société « LLOYD TUNISIEN », ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER SA », un contrat portant sur l'acquisition de 999 000 actions détenues par cette dernière au capital de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » pour un montant de 5 994 000 DT, soit 6 Dinars par action (Valeur nominale de 5 DT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date de 15 Décembre 2023.

2. Courant l'exercice 2023, la société « SOTUVER SA » a signé avec sa filiale « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » une convention ayant pour objet la mise à disposition de personnel, la refacturation de la quote-part des charges de personnel commun, des frais de transport et de la restauration.

Les produits facturés par la société « SOTUVER SA » à la société « SGI » au titre de cette convention s'élèvent en 2023 à 2 430 689 DT (TTC). Les produits non encore facturés et constatés en produits à recevoir s'élèvent à 2 751 737 DT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date de 27 Janvier 2023.

#### **ii) Autres opérations réalisées en 2023**

1. Courant l'exercice 2023, la société « SOTUVER SA » a vendu à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » des matières premières, emballages et consommables pour un montant (TTC) de 1 086 523 DT. Le solde débiteur de la société « SGI » relatif à cette opération s'élève au 31 Décembre 2023 à 1 054 697 DT.
2. Courant l'exercice 2023, la société « SOTUVER SA » a vendu à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » des produits finis pour un montant (TTC) de 184 574 DT qui n'a pas été réglée au 31 Décembre 2023.
3. Courant l'exercice 2023, la société « SOTUVER SA » a facturé à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » une quote-part de consommation de carburant pour un montant (TTC) de 22 896 DT qui a été réglé en 2023.

4. Au cours de l'exercice 2023, la société « SOTUVER SA » a comptabilisé un produit à recevoir au titre de la mise à disposition des moules au profit de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » pour un montant (TTC) de 752 920 DT.
5. Au cours de l'exercice 2023, la société « SOTUVER SA » a réglé diverses dépenses pour le compte de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » pour un montant (TTC) de 439 235 DT qui n'a pas été remboursé au 31 Décembre 2023.
6. Au cours de l'exercice 2023, la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » a facturé à la société « SOTUVER SA » des produits finis pour un montant (TTC) de 5 708 913 DT. La dette de la société « SOTUVER SA » envers la société « SGI » au titre de cette opération s'élève au 31 Décembre 2023 à 608 328 DT.
7. Au cours de l'exercice 2023, la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » a facturé à la société « SOTUVER SA » une mise à disposition de personnel pour un montant (TTC) de 953 585 DT qui a été réglé en 2023.

Ces opérations ont été autorisées, postérieurement à leur engagement, par le Conseil d'Administration en date du 17 Mai 2024.

## **II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 :

1. Courant l'exercice 2023, la société « LLOYD TUNISIEN », société ayant des administrateurs en commun avec la société « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des primes d'assurance pour un montant de 597 665 DT. Le solde fournisseur « LLOYD TUNISIEN » s'élève au 31 Décembre 2023 à 29 036 DT.  
  
Par ailleurs, la société « SOTUVER S.A » a déposé un montant de 136 976 DT pour le compte de la société « LLOYD TUNISIEN », au titre de la couverture des indemnités pour départ à la retraite de son personnel. Le solde de ce dépôt s'élève au 31 Décembre 2023 à 650 403 DT.
2. La société « CETRAM », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé des prestations au titre des projets en cours pour un montant (TTC) de 1 224 343 DT.  
Le compte fournisseur « CETRAM » présente au 31 Décembre 2023 un solde débiteur de 1 458 725 DT.
3. Courant l'exercice 2023, la société « SOTUVER S.A » a émis des notes de débit pour la société « ALUFOND » portant sur des refacturations de charges communes, pour un montant (TTC) de 2 420 793 DT. Le solde débiteur de la société « ALUFOND » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » s'élève au 31 Décembre 2023 à 585 454 DT. Les produits à recevoir au titre de cette même prestation s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 237 207 DT.
4. Courant l'exercice 2023, la société « SOTUVER S.A » a supporté des charges au lieu et place de sa filiale « SABLES VERRIERS DE TUNISIE (SVT) » pour un montant (TTC) de 100 078 DT. Le solde débiteur de la société « SVT » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » s'élève au 31 Décembre 2023 à 843 419 DT.
5. Courant l'exercice 2023, la société « SOTUVER SA » a acheté des matières premières auprès de la société « SABLES VERRIERS DE TUNISIE (SVT) » pour un montant (TTC) de 2 154 502 DT. Le compte fournisseur « SVT » relatif à ces opérations présente au 31 Décembre 2023 un solde débiteur de 166 963 DT (avances non déduites).
6. La société « VETRO MEDITERRANEO », société détenue par la société « SOTUVER S.A », a loué au cours des exercices antérieurs à 2023 auprès de cette dernière un local d'une superficie de 50 m<sup>2</sup> sis à la zone industrielle de Djebel Oust. Le produit de location de ce local au titre de l'exercice 2023 s'élève à 1 000 DT (HT). Le solde de la créance de la société « SOTUVER SA » auprès de la société « VETRO MEDITERRANEO » s'élève au 31 Décembre 2023 à 126 008 DT.
7. Courant l'exercice 2023, la société « Logistique Magasin Général », société ayant des administrateurs en commun avec la société « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des prestations de services pour un montant (TTC) de 3 890 101 DT. Le solde fournisseur de la

société

« Logistique Magasin Général » présente au 31 Décembre 2023 un solde créditeur de 377 831 DT.

8. Courant l'exercice 2023, la société « SUPER TOURS », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des prestations de services pour un montant (TTC) de 168 118 DT. Le solde fournisseur de la société « SUPER TOURS » présente au 31 Décembre 2023 un solde créditeur de 56 104 DT.
9. Le compte de la filiale « ADRIAVETRO » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » présente au 31 Décembre 2023 un solde débiteur de 54 019 DT relatif à des opérations réalisées au cours des exercices antérieurs.
10. Courant les exercices antérieurs à 2023, la société « SOTUVER SA » a accordé une caution solidaire au profit de la « BANQUE DE TUNISIE » pour garantir le crédit d'investissement contracté par la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES » (SGI) pour un montant de 25 000 000 DT.
11. Courant les exercices antérieurs à 2023, la société a accordé une caution solidaire au profit de « AMEN BANQUE » pour garantir le crédit d'investissement contracté par la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES » (SGI) pour un montant de de 20 000 000 DT.
12. La société « SOTUVER SA » a souscrit au cours de l'exercice 2023 à des billets de trésorerie auprès de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES » (SGI) pour un montant global de 27 900 000 DT rémunérés au taux TMM+2%.
13. La société « SOTUVER SA » a souscrit au cours de l'exercice 2023 à des billets de trésorerie auprès de la société « CFI » pour un montant global de 19 900 000 DT rémunérés au taux TMM+2%.
14. La société « SOTUVER SA » a souscrit au cours de l'exercice 2023 à des billets de trésorerie auprès de la société « MED-INVEST COMPANY » pour un montant global de 10 000 000 DT rémunérés au taux TMM+2%.
15. La société « SOTUVER SA » a souscrit au cours de l'exercice 2023 à des billets de trésorerie auprès de la société « SABLES VERRIERS DE TUNISIE » (SVT) pour un montant global de 5 000 000 DT rémunérés au taux TMM+2%.
16. La société « SOTUVER SA » a souscrit au cours de l'exercice 2023 à un billet de trésorerie auprès de la société « SICAM » pour un montant de 5 000 000 DT rémunéré au taux TMM+2%.
17. La société « SOTUVER SA » a souscrit au cours de l'exercice 2022 à un billet de trésorerie auprès de la société « FOUNA » pour un montant de 750 000 DT rémunéré au taux TMM+2%.

### **III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants**

1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
  - La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 24 Janvier 2023. Cette rémunération est composée d'un salaire annuel net de 120 000 DT versable sur 12 mois. Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge de tous les frais y afférents ainsi que des frais de communication téléphonique.
  - La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général Adjoint sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 25 Mai 2022. Cette rémunération est composée d'un salaire annuel net de 105 000 DT versable sur 15 mensualités et d'une prime annuelle de nette de 15 000 DT.

Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction et de de la prise en charge de tous les frais y afférents ainsi que des frais de communication téléphonique.
  - La rémunération et les avantages accordés au Vice-Président du Conseil d'Administration sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 24 Janvier 2023 et sont

composés d'une rémunération annuelle nette de 150 000 DT, d'une voiture de fonction et de la prise en charge de tous les frais y afférents ainsi que des frais de communication téléphonique.

2. Les obligations et engagements de la société « SOTUVER S.A » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars, hors charges sociales	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Vice-Président du Conseil d'Administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31 Décembre 2023	Charges de l'exercice	Passif au 31 Décembre 2023	Charges de l'exercice	Passif au 31 Décembre 2023
Avantages à court terme	148 437	-	217 681	-	267 738	-
Indemnité de départ à la retraite	-	-	-	58 196	-	-
<b>Total</b>	<b>148 437</b>	<b>-</b>	<b>217 681</b>	<b>58 196</b>	<b>267 738</b>	<b>-</b>

**IV. Autres engagements pris par la société envers ses dirigeants**

- La société a provisionné au cours de l'année 2023 un montant de 100 000 DT relatif aux jetons de présence à accorder aux membres de Conseil d'Administration. Ce montant a été modifié par le Conseil d'Administration du 17 Mai 2024 qui a fixé l'enveloppe des jetons de présence à un montant net de 70 000 DT. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 Décembre 2023 statuera sur ce point.
- La société a provisionné au cours de l'année 2023 un montant de 26 250 DT relatif aux rémunérations des membres du comité d'audit. Ce montant a été modifié par le Conseil d'Administration du 17 mai 2024 qui a fixé la rémunération nette par membre du comité permanent d'audit à 7 000 DT. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 Décembre 2023 statuera sur ce point.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 24 Mai 2024**

**Les commissaires aux comptes**

**AMC ERNST & YOUNG**

**Fehmi Laourine**

**INFIRST AUDITORS**

**Mohamed Triki**

# **UBCI- FCP CEA**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX**

**COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

## **I.Rapport sur l'audit des états financiers**

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds « **UBCI FCP CEA** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 6 918 901 dinars et un résultat net bénéficiaire de l'exercice de 441 442 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « **UBCI FCP CEA** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, conformément au système comptable des entreprises.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Observation**

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

L'emploi en titres émis par euro cycles représente 10.57% de l'actif au 31 décembre 2023

Cette proportion est supérieure au seuil de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette observation.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à l'UBCI Bourse en tant que gestionnaire de l'UBCI FCP CEA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction de l'UBCI Bourse (Gestionnaire de l'UBCI FCP CEA) est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction de l'UBCI Bourse (Gestionnaire de l'UBCI FCP CEA) qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 5 Mars 2024

**Le Commissaire Aux Comptes :**  
**ECC MAZARS**  
**Borhen CHEBBI**

## BILAN

Arrêté au 31/12/2023 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2023	31/12/2022
<b><u>ACTIFS</u></b>				
AC 1	<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>6 785 391,320</b>	<b>6 263 845,439</b>
	a- Actions et droits rattachés		5 170 817,205	4 649 533,987
	b- Obligations et valeurs assimilées		1 614 574,115	1 614 311,452
	c- Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.2</b>	<b>133 509,724</b>	<b>192 070,241</b>
	a- Placements monétaires		0,000	0,000
	b- Disponibilités		133 509,724	192 070,241
AC3	<b>Créances d'exploitations</b>		0,000	0,000
AC 4	<b>Autres actifs</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>6 918 901,044</b>	<b>6 455 915,680</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			<b><u>46 442,881</u></b>	<b><u>80 172,978</u></b>
PA 1	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.3</b>	32 681,788	60 937,962
PA 2	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.4</b>	13 761,093	19 235,016
<b><u>ACTIF NET</u></b>			<b><u>6 872 458,163</u></b>	<b><u>6 375 742,702</u></b>
CP 1	<b><u>Capital</u></b>	<b>3.5</b>	<b>6 581 423,588</b>	<b>6 159 784,602</b>
CP 2	<b><u>Sommes distribuables</u></b>	<b>3.6</b>	<b><u>291 034,575</u></b>	<b><u>215 958,100</u></b>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		2,782	19,765
	b- Sommes distribuables de l'exercice		291 031,793	215 938,335
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>			<b>6 918 901,044</b>	<b>6 455 915,680</b>

## ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/12/2023 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2023	31/12/2022
PR 1	<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>	<b>3.1</b>	<b><u>425 028,573</u></b>	<b><u>365 806,804</u></b>
	Dividendes		297 796,310	351 495,352
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		127 232,263	14 311,452
PR 2	<b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>		<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
	<b><u>Total des revenus des placements</u></b>		<b><u>425 028,573</u></b>	<b><u>365 806,804</u></b>
CH 1	<b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	<b>3.7</b>	<b><u>-126 066,790</u></b>	<b><u>-126 707,860</u></b>
	<b><u>Revenu net des placements</u></b>		<b><u>298 961,783</u></b>	<b><u>239 098,944</u></b>
CH 2	<b><u>Autres charges</u></b>	<b>3.8</b>	<b>-23 356,215</b>	<b>-24 072,375</b>
	<b><u>Résultat d'exploitation</u></b>		<b><u>275 605,568</u></b>	<b><u>215 026,569</u></b>
PR 4	<b><u>Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b>15 426,225</b>	<b>911,766</b>
	<b><u>Sommes distribuables de l'exercice</u></b>		<b><u>291 031,793</u></b>	<b><u>215 938,335</u></b>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-15 426,225	-911,766
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		406 395,382	-158 450,055
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		-234 600,634	356 992,934
	<u>Frais de négociation des titres</u>		-5 958,588	-24 219,443
	<b><u>Résultat net de l'exercice</u></b>		<b><u>441 441,728</u></b>	<b><u>389 350,005</u></b>

## VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/12/2023 en (DT)

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
<b><u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>441 441,728</u></b>	<b><u>389 350,005</u></b>
a- Résultat d'exploitation	275 605,568	215 026,569
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	406 395,382	-158 450,055
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-234 600,634	356 992,934
d- Frais de négociation de titres	-5 958,588	-24 219,443
<b><u>AN2- Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>-199 444,473</u></b>	<b><u>-107 392,530</u></b>
<b><u>AN3- Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>254 718,206</u></b>	<b><u>238 078,474</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>1 094 491,727</b>	<b>1 466 963,227</b>
- Capital	1 112 300,000	1 563 400,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-45 018,711	-127 231,039
- Régularisation des sommes distribuables	27 210,438	30 794,266
<b>b- Rachats</b>	<b>839 773,521</b>	<b>1 228 884,753</b>
- Capital	863 900,000	1 284 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-52 421,537	-86 095,915
- Régularisation des sommes distribuables	28 295,058	30 680,668
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u></b>	<b><u>496 715,461</u></b>	<b><u>520 035,949</u></b>
<b><u>AN4- Actif Net</u></b>		
a- En début de l'exercice	6 375 742,702	5 855 706,753
b- En fin de l'exercice	6 872 458,163	6 375 742,702
<b><u>AN5-Nombre d'actions</u></b>		
a- En début de l'exercice	65 620	62 829
b- En fin de l'exercice	68 104	65 620
<b><u>VALEUR LIQUIDATIVE</u></b>	<b><u>100,911</u></b>	<b><u>97,161</u></b>
<b><u>AN6 -TAUX DE RENDEMENT</u></b>	<b><u>7,25%</u></b>	<b><u>6,10%</u></b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS UBCI FCP CEA ARRETES AU 31-12-2023**

### **1- PRESENTATION DU FCP**

UBCI FCP CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type distribution, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a reçu l'agrément du CMF le 6 Novembre 2013 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fond est assurée par l'UBCI Bourse.

L'UBCI et l'UBCI Bourse ont été désignées distributeurs des titres d'UBCI FCP CEA.

L'UBCI a été désignée dépositaire des titres et des fonds d'UBCI FCP CEA.

### **2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Exceptionnellement, le premier exercice du fond s'étend du 22 Septembre 2014 au 31 décembre 2015.

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit ;

#### **2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la côte sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésors assimilables sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2.2- Evaluation des placements en actions admises à la côte :**

Les placements en actions admises à la côte sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2023 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

#### **2.3 Evaluation des autres placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les bons de trésors assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché

indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

## 2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2023 d'actions, Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% l'Actif
<b>Actions</b>		<b>5 264 411,118</b>	<b>5 170 817,205</b>	<b>74,73%</b>
ATTIJARI BANK	12 400	569 519,600	569 519,600	8,23%
BIAT	5 811	526 977,670	532 543,284	7,70%
BT	25 000	129 750,000	133 450,000	1,93%
CITY CARS	47 288	527 973,680	576 298,856	8,33%
DELICE	45 000	679 667,670	524 925,000	7,59%
EURO CYCLES	46 192	1 047 354,890	731 450,320	10,57%
SAMI	79 990	236 262,868	349 476,310	5,05%
SFBT	42 000	568 399,957	519 330,000	7,51%
SOTUVER	30 954	134 535,760	372 562,344	5,38%
TELNET	45 207	390 311,440	349 676,145	5,05%
TPR	60 582	209 621,609	300 668,466	4,35%
UNIMED	28 040	244 035,974	210 916,880	3,05%
<b>Obligations et valeurs assimilés</b>		<b>1 600 000,000</b>	<b>1 614 574,115</b>	<b>23,34%</b>
E.NAT 2022 T4 CC T+2.25%	8 000	800 000,000	807 504,307	11,67%
E.NAT 2022 T4 CC TF 9.6%	8 000	800 000,000	807 069,808	11,66%
<b>TOTAL</b>		<b>6 864 411,118</b>	<b>6 785 391,320</b>	<b>98,07%</b>

- Les entrées en portefeuille titres durant la période de 01/01/2023 au 31/12/2023 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition
Actions et droits	1 213 997,088
<b>Total</b>	<b>1 213 997,088</b>

- Les sorties du portefeuille titres durant la période de 01/01/2023 au 31/12/2023 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition	Prix de Cession	Plus ou moins-values
Actions et droits	1 005 701,594	771 100,960	-234 600,634
<b>TOTAL</b>	<b>1 005 701,594</b>	<b>771 100,960</b>	<b>-234 600,634</b>

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
<b>Revenus des Actions</b>	<b><u>297 796,310</u></b>	<b><u>351 495,352</u></b>
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>	<b><u>127 232,263</u></b>	<b><u>14 311,452</u></b>
Revenus des obligations privées	127 232,263	14 311,452
<b>TOTAL</b>	<b><u>425 028,573</u></b>	<b><u>365 806,804</u></b>

### 3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à 133 509,724 DT et s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	% de l'actif
Disponibilités	133 509,724	192 070,241	1,93%
<b>Total</b>	<b>133 509,724</b>	<b>192 070,241</b>	<b>1,93%</b>

### 3.3-Opérateurs créditeurs :

	Libelle	31/12/2023	31/12/2022
<b>PA 1</b>	<b><u>Opérateurs créditeurs</u></b>	<b><u>32 681,788</u></b>	<b><u>60 937,962</u></b>
	Frais de gestionnaire	6 536,357	6 707,662
	Frais de dépositaire	1 634,092	3 396,745
	Frais des distributeurs	24 511,339	50 833,555

### 3.4 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	31/12/2023	31/12/2022
<b>PA 2</b>	<b><u>Autres créditeurs divers</u></b>	<b><u>13 761,093</u></b>	<b><u>19 235,016</u></b>
	Etat, retenue à la source	0,000	4 679,505
	Redevance CMF	566,045	517,855
	Charges à payer	13 195,048	14 037,656

### 3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<b><u>Capital au 31/12/2022</u></b>	
* Montant en nominal	6 562 000
* Nombre de titres	65 620
* Nombre de porteurs de parts	125
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
* Montant en nominal	1 112 300
* Nombre de titres émis	11 123
<b><u>Rachats effectués</u></b>	
* Montant en nominal	863 900
* Nombre de titres rachetés	8 639
<b><u>Capital au 31/12/2023</u></b>	
* Montant en nominal	6 810 400
* Nombre de titres	68 104
* Nombre de porteurs de parts	126

La variation de l'actif net de l'exercice allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 s'élève à 496 715,461 dinars.

Le nombre de parts de UBCI FCP CEA au 31/12/2023 est de 68 104 contre 65 620 au 31/12/2022.

	<b><u>Mvt sur le capital</u></b>	<b><u>Mvt sur l'Actif Net</u></b>
<b><u>Capital début de l'exercice au 31/12/2022</u></b>	<b><u>6 159 784,602</u></b>	<b><u>6 159 784,602</u></b>
<b><u>Souscriptions de l'exercice</u></b>	<b><u>1 112 300,000</u></b>	<b><u>1 112 300,000</u></b>
<b><u>Rachats de l'exercice</u></b>	<b><u>-863 900,000</u></b>	<b><u>-863 900,000</u></b>
<b><u>Autres mouvements</u></b>	<b><u>173 238,986</u></b>	<b><u>464 273,561</u></b>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	406 395,382	406 395,382
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-234 600,634	-234 600,634
- Frais de négociation des titres	-5 958,588	-5 958,588
- Régularisation des sommes non distribuables	7 402,826	7 402,826
- Sommes distribuables		291 034,575
<b><u>Montant fin de l'exercice au 31/12/2023</u></b>	<b><u>6 581 423,588</u></b>	<b><u>6 872 458,163</u></b>

### 3.6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2023 s'élèvent à 291 034,575 DT contre 215 958,100 DT au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Somme distribuables des exercices antérieurs	2,782	19,765
Résultat d'exploitation	275 605,568	215 026,569
Régularisation du résultat d'exploitation	15 426,225	911,766
<b>Total</b>	<b>291 034,575</b>	<b>215 958,100</b>

### 3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion et de distribution conclues entre UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
<b>CH 1 Charges de gestion des placements</b>	<b>126 066,790</b>	<b>126 707,860</b>
Rémunération du gestionnaire	25 213,357	25 341,585
Rémunération du dépositaire	6 303,347	6 335,410
Rémunération des distributeurs	94 550,086	95 030,865

### 3.8 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
<b>CH 2 Autres charges</b>	<b>23 356,215</b>	<b>24 072,375</b>
Redevance CMF	6 303,347	6 335,410
Services bancaires et assimilés	7 087,553	8 365,590
Abonnement des charges budgétisées	9 965,315	9 371,375

Les charges budgétisées se détaillent comme suit :

Libellé	Période	Période
	du 01.01.23 au 31.12.23	du 01.01.22 au 31.12.22
<b>Abonnement des charges budgétisées</b>	<b>9 965,315</b>	<b>9 371,375</b>
Frais bancaires	66,001	109,537
Publication BO CMF	301,200	100,600
Honoraires CAC	7 142,000	6 780,600
ALPHA MENA	2 381,000	2 380,600
Autres (*)	75,114	0,038

(\*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

#### **4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs**

##### 4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UBCI BOURSE est le gestionnaire d'UBCI FCP CEA et sa mission couvre :

- \* La constitution et la gestion du portefeuille d'UBCI FCP CEA,
- \* la gestion administrative et comptable de FCP et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- \* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net d'UBCI FCP CEA. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

##### 4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI BOURSE, gestionnaire d'UBCI FCP CEA, a conclu avec l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt et de gestion aux termes de laquelle elle confie à l'UBCI la mission de dépositaire de titres et de fonds d'UBCI FCP CEA. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'UBCI FCP CEA. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

##### 4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UBCI BOURSE et l'UBCI ont pour mission la commercialisation et la distribution des parts d'UBCI FCP CEA auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une commission de distribution au taux de 1,5% TTC l'an de l'actif net d'UBCI FCP CEA partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

## 5. Données par part et ratios pertinents :

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des placements	6,241	5,575	4,073	1,464	4,065
Charges de gestion des placements	-1,851	-1,931	-1,694	-1,627	-1,922
<b>Revenu net des placements</b>	<b>4,390</b>	<b>3,644</b>	<b>2,379</b>	<b>-0,164</b>	<b>2,143</b>
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	1,000
Autres charges	-0,343	-0,367	-0,339	-0,282	-0,359
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>4,047</b>	<b>3,277</b>	<b>2,040</b>	<b>-0,445</b>	<b>1,784</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,227	0,014	0,188	-0,061	0,046
<b>Somme distribuables de l'exercice</b>	<b>4,273</b>	<b>3,291</b>	<b>2,228</b>	<b>-0,506</b>	<b>1,830</b>
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles	5,967	-2,415	3,562	-3,200	-8,529
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	-3,445	5,440	-2,220	-2,196	-2,813
Frais de négociation de titres	-0,087	-0,369	-0,066	-0,108	-0,083
<b>(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.</b>	<b>2,435</b>	<b>2,657</b>	<b>1,277</b>	<b>-5,504</b>	<b>-11,425</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>6,482</b>	<b>5,933</b>	<b>3,317</b>	<b>-5,949</b>	<b>-9,641</b>
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultats non distribuables de l'exercice</b>	<b>2,435</b>	<b>2,657</b>	<b>1,277</b>	<b>-5,504</b>	<b>-11,425</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,333	-0,264	0,155	-1,105	-0,931
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>2,768</b>	<b>2,392</b>	<b>1,432</b>	<b>-6,609</b>	<b>-12,356</b>
Distribution de dividendes	3,291	1,722	0,000	1,830	0,722
Valeur liquidative	100,911	97,161	93,200	89,540	98,485
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion de placements /actif net moyen	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Autres charges/actif net moyen	0,37%	0,38%	0,40%	0,35%	0,37%
Résultats distribuables de l'exercice /actif net moyen	4,37%	3,39%	2,41%	-0,55%	1,86%
<b>Actif net moyen</b>	<b>6 302 976,406</b>	<b>6 335 025,471</b>	<b>5 323 240,843</b>	<b>4 845 003,857</b>	<b>5 294 863,652</b>